

Rapport sur le sans-abrisme à Sudbury : Volet 7

Comparaison des résultats : Juillet 2000 à juillet 2003

par
Carol Kauppi, Ph.D.
Janet Gasparini
Jean-Marc Bélanger, Ph.D.
Cheryle Partridge, M.S.W.

Équipe responsable du projet :
Conseil de planification sociale de Sudbury
Christine Hardy, adjointe de recherche
Staci DiLenardi, assistante à la recherche

Novembre 2003

Cette étude a été financée par la ville du Grand Sudbury.

On peut se procurer des exemplaires
supplémentaires du rapport au
Conseil de planification sociale de Sudbury :

30 chemin Sainte-Anne, bureau 105
Sudbury ON
P3C 5E1

Tél. : (705) 675-3894
Télec. : (705) 675-3253

info@spcsudbury.ca

Directrice du projet

Professeure agrégée
École de service social
Université Laurentienne
935 chemin du lac Ramsey
Sudbury ON
P3E 2C6

Tél. : (705) 675-1151, poste 5058
Télec. (705) 671-3832

ckauppi@laurentian.ca

REMERCIEMENTS

De nombreuses personnes ont contribué au succès de ce projet. En effet, des sans-abri, des fournisseurs de services, des membres du corps professoral et de la population étudiante de l'École de service social de l'Université de Sudbury, des membres de la collectivité, du personnel de la ville du Grand Sudbury ainsi que du Conseil de planification sociale de la région de Sudbury nous ont apporté de l'aide. Il convient surtout de souligner la contribution essentielle des sans-abri de Sudbury. Sans leur participation et leur bonne volonté pour partager des renseignements personnels, la série des sept études n'aurait pas pu se dérouler. Cette étude a aussi pu être menée à bien grâce aux fournisseurs de services qui ont apporté une contribution à plusieurs égards, notamment en formulant des commentaires sur la méthodologie, en nous donnant accès à leurs clients, en recueillant des informations pour l'étude et en classant les recommandations par ordre de priorité. Leur détermination à faciliter le déroulement du projet malgré leurs obligations pressantes a été vraiment remarquable. Le dénombrement complet de la population des sans-abri aurait été impossible sans leur aide.

Plusieurs organismes ont apporté une aide particulière aux chercheurs parce qu'ils ont participé aux multiples étapes de chaque étude. Nous remercions spécialement les cadres, le personnel et les bénévoles de l'Association des jeunes de la rue, du Centre d'action pour les jeunes de Sudbury, et de la Police régionale de Sudbury qui ont facilité le projet en permettant à nos chercheurs d'accompagner des travailleurs et des agents lors de leurs interventions ou pendant leur quart de nuit. Les membres du Groupe de travail sur les refuges d'urgence et l'itinérance ont aussi joué un rôle clé dans le déroulement de ces études en examinant les résultats et en élaborant des plans pour trouver une solution aux problèmes décelés.

Des membres du corps professoral de l'Université Laurentienne, surtout de l'École de service social, du Département des services sociaux pour les Autochtones et du Département de sociologie ont apporté une contribution à l'étude en revoyant les plans ou rapports du projet. Nous remercions les professeurs Sheila Hardy et Derek Wilkinson ainsi que Gail Elliot du conseil d'administration du Conseil de planification sociale de Sudbury, et Denise Toner, de l'Association des jeunes de la rue, qui ont effectué un examen éthique. De plus, l'étude n'aurait pas pu avoir lieu sans la collaboration du personnel du Conseil de planification sociale qui a participé à une vaste gamme d'activités, notamment, la liaison avec des organismes communautaires, la collecte et le traitement de données, et l'édition. Nous louons également la diligence et la motivation dont les membres de l'équipe de recherche ont fait preuve dans l'accomplissement des activités de recherche. Nous tenons à souligner les contributions des membres du personnel du CPS, Stacy DiLenardi, Christine Hardy, Martha Andrews et Jean-Gilles Lemieux qui ont joué un rôle vital dans le succès du projet. Finalement, nous remercions les membres du conseil d'administration du Conseil de planification sociale pour leurs commentaires, ainsi que Michèle Lejars qui a traduit les rapports en français.

En particulier, nous avons apprécié les commentaires et l'aide des personnes suivantes au cours des divers volets :

- Amanda McLeod et les autres membres des équipes chargées des enquêtes de quartier
- Les travailleurs sociaux de l'Association des jeunes de la rue et du Centre d'action pour les jeunes de Sudbury
- Des étudiants à la maîtrise ès arts, à la maîtrise en service social et au baccalauréat en service

social qui ont suivi des cours de recherche en service social et en développement humain en 2002-2003

- Harold Duff et Mary Murdoch, ville du Grand Sudbury

Cette étude a mis en évidence l'ampleur du problème du sans-abrisme à Sudbury et les besoins des personnes qui sont absolument ou relativement sans-abri. Nous espérons que les décideurs du Grand Sudbury accorderont une grande attention aux résultats de l'étude et feront tout ce qui est possible au palier local pour apporter une solution aux besoins pressants des sans-abri de tous les groupes culturels. Miigwech, au nom de la centaine d'Autochtones de Sudbury qui souffrent en ce moment et espèrent un jour mener une vie meilleure.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ

INTRODUCTION	
Volet 7 - Juillet 2003	
Aperçu du présent rapport (volet 7)	

MÉTHODOLOGIE	
Définition de « sans-abri »	
Démarche suivie pour l'étude	
Étape I : Établissement de la prévalence ponctuelle des sans-abri	
Prévalence ponctuelle	
Étape II : Enquête de quartier	
Stratégie d'échantillonnage	
Procédé	
Étape III : Observations sur le terrain	

RÉSULTATS	
Étape 1 : Établissement de la prévalence ponctuelle des sans-abri	
Les sans-abri cachés	
Dénombrement sans double compte	
Personnes à risque élevé par rapport à absolument sans abri	
Sans-abrisme absolu	
Raisons du sans-abrisme absolu	
Le sexe et le sans-abrisme absolu	
Caractéristiques des personnes n'ayant absolument aucun logement	
Âge	
Sexe et âge	
Appartenance ethnique	
Situation de famille	
Soutien social, aide sociale et raisons du sans-abrisme	
Prestations d'aide sociale et sources de revenus	
Sources des revenus	
Raisons du sans-abrisme	
Raisons du sans-abrisme par sexe, âge et appartenance ethnique	
Étape II : Enquête de quartier	
Le sans-abrisme constitue-t-il un problème?	
Facteurs liés au sans-abrisme	
Comparaison des attitudes envers le sans-abrisme : à Sudbury et au Canada	
Expériences personnelles du sans-abrisme : En général et à Sudbury	
Points de vue des résidents sur les stratégies de règlement du sans-abrisme	
Étape III : Observations sur le terrain	

CONCLUSIONS	
-------------------	--

RECOMMANDATIONS

BIBLIOGRAPHIE

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 : Refuges et organismes qui recensent les sans-abri - Juillet 2000 à juillet 2003
- Tableau 2 : Nombre de cas faisant et ne faisant pas double emploi et autres cas relevés au cours des volets 1 à 7
- Tableau 3 : Nombre de sans-abri desservis par des refuges et organismes ayant participé aux volets 1 à 7
- Tableau 4 : Caractéristiques des personnes absolument sans-abri - Juillet 2000 à juillet 2003
- Tableau 5 : Sources de revenus des personnes absolument sans-abri - Juillet 2001 à juillet 2003
- Tableau 6 : Raisons du sans-abrisme absolu - Juillet 2001 à juillet 2003
- Tableau 7 : Population des sans-abri par groupe d'âges - Juillet 2000 à juillet 2003
- Tableau 8 : Pourcentage des sans-abri, par sexe et âge - Juillet 2000 à juillet 2003
- Tableau 9 : Sexe et situation de famille - Juillet 2000 à juillet 2003
- Tableau 10 : Comparaison des sources de revenus des personnes n'ayant aucun logement et de celles risquant beaucoup de devenir des sans-abri - Juillet 2001 à juillet 2003
- Tableau 11 : Principales raisons du sans-abrisme - Juillet 2000 à juillet 2003
- Tableau 12 : Évaluations des facteurs contribuant au sans-abrisme à Sudbury - Juillet 2000 à juillet 2003
- Tableau 13 : Attitudes envers le sans-abrisme : Sudbury, de janvier 2002 à juillet 2003 et échantillon national de la SCHL
- Tableau 14 : Points de vue des résidents sur les stratégies de règlement du sans-abrisme- Juillet 2000 à juillet 2003

LISTE DES FIGURES

- Figure 1 : Nombre de sans-abri - Janvier 2001 à juillet 2003
- Figure 2 : Population des sans-abri, par sexe - Juillet 2000 à juillet 2003
- Figure 3 : Population des sans-abri, par appartenance ethnique - Juillet 2000 à juillet 2003
- Figure 4 : Pourcentage de personnes absolument sans-abri, par type d'aide sociale reçue, V7
- Figure 5 : Distribution des réponses des personnes ayant fait l'expérience personnelle du sans-abrisme - Juillet 2000 à juillet 2003
- Figure 6 : Qui était sans-abri? - Janvier 2001 à juillet 2003

ENCADRÉ

- Encadré 1 : Thèmes ressortant des observations sur le terrain - Juillet 2000 à juillet 2003

RÉSUMÉ

Introduction

Ce rapport présente la dernière des sept études effectuées sur le sans-abrisme à Sudbury. La dernière collecte des données a eu lieu au cours de la semaine du 23 au 29 juillet 2003. Le but de cette initiative de trois ans était de suivre l'évolution du sans-abrisme de juillet 2000 à juillet 2003. L'utilisation de la même méthodologie pour chaque collecte de données a permis d'examiner les tendances de base dans le sans-abrisme, de constater les différences entre l'hiver et l'été et de déterminer tout changement de l'ampleur et de la nature du problème au cours de trois ans.

Ce volet a repris les trois principales étapes des volets précédents : estimation de la prévalence ou dénombrement des sans-abri, enquête de quartier et recherche qualitative sur le terrain. Étant donné que nous avons appliqué la même méthodologie dans les sept volets, nous avons pu comparer les données du volet 7 (V7) et celles des précédents et examiner ainsi la constance des tendances relevées en été (V1, V3 et V5) et en hiver (V2, V4 et V6).

Le rapport du volet 7 inclut les résultats 1) du dénombrement de la population des sans-abri utilisant les refuges d'urgence, d'autres services de soutien de la région de Sudbury, y compris les personnes absolument sans abri; 2) une enquête en personne dans des ménages de Sudbury, dans des quartiers choisis au hasard; 3) une recherche qualitative sur le terrain dans des sites du centre-ville occupés par des sans-abri.

Principales conclusions

ÉTAPE I : ÉTABLISSEMENT DE LA PRÉVALENCE PONCTUELLE DES SANS-ABRI

- 806 personnes ont utilisé les services pendant la semaine consacrée au volet 7, c'est-à-dire du 23 au 29 juillet 2003 (par rapport à 567 dans le V4 en janvier 2002, à 580 dans le V5 en juillet 2002, et 514 dans le V6 en janvier 2003). L'analyse visant à relever les cas ne faisant pas double emploi a indiqué que **608 personnes, y compris des enfants et des adolescents**, étaient sans abri pendant cette semaine (par rapport à 485 en juillet 2002).
- Un nombre légèrement inférieur d'organismes (n = 23 dans le V7 et 21 dans le V6) ont participé aux deux derniers volets alors qu'ils étaient de 24 dans le V4 et de 25 dans le V5.
- La proportion de sans-abri recensés dans le V7 par la Mission de la rue Elgin, les Services à la famille de l'Armée du Salut, la Maison Genevra du YWCA et le refuge de l'Armée du Salut était de 54 %. Dans les volets 4, 5 et 6, ces quatre organismes avaient recensé les deux tiers de la population totale des sans-abri.
- Le volet 7 a révélé un nombre plus élevé de sans-abri cachés (n = 18). Huit pour cent des ménages ayant participé à l'enquête de quartier ont signalé qu'une personne sans abri demeurait

temporairement chez eux.

- Une analyse des renseignements de base a révélé que 516 adultes sans abri avaient utilisé les services d'un ou de plusieurs organismes pendant la semaine du 23 au 29 juillet 2003 et que 92 enfants et adolescents accompagnaient un ou les deux parents qui avaient recouru à un service local. Par conséquent, le nombre total de sans-abri était de 608 dans le V7. Il convient de souligner que le questionnaire utilisé pour recueillir les données avait été modifié afin de faciliter le processus de collecte. Il est donc possible que le nombre accru de sans-abri relevé dans le volet 7 soit le résultat de la mesure plus précise du sans-abrisme plutôt que d'une hausse du nombre de sans-abri.

Personnes absolument sans abri

- Le nombre de sans-abri absolus avait tendance à être plus élevé dans les études menées en juillet que dans celles menées en janvier. Cependant, le nombre et la proportion des sans-abri absolus a quelque peu varié entre les périodes de collecte des données. Les personnes n'ayant absolument aucun toit constituaient entre le quart et la moitié de la population totale des sans-abri. Dans le V7, ce sous-groupe a constitué plus du tiers (39 %) de cette population recensée par les organismes participants.
- Comme on l'a constaté aussi dans les V4 et V5, dans le V7, tous les organismes participants sauf deux (91 %) ont recensé au moins un client qui était absolument sans abri. Par comparaison, les trois quarts ont indiqué qu'ils avaient servi des sans-abri absolus dans le V6 (76 % ou 16 sur 21).
- Dans le V7, environ le tiers des sans-abri étaient des femmes, comme en juillet 2001 et janvier 2002. L'appartenance culturelle des sans-abri a varié dans les sept volets. Dans le V7, il y avait plus d'Anglophones et moins d'Autochtones que dans les volets précédents. Cependant, comme dans les volets précédents, la proportion d'Autochtones sans abri était substantiellement plus élevée que la proportion d'Autochtones dans la population en général.
- La proportion de Francophones absolument sans abri est demeurée relativement constante dans les volets 3 à 7, et ce groupe a constamment été sous-représenté dans les sans-abri par rapport à sa proportion dans la population en général (14 % dans le V5 par rapport à 29,6 % dans la population du Grand Sudbury, selon le recensement de 2001).
- En ce qui concerne la répartition des âges dans la population des sans-abri, la proportion d'enfants de moins de 12 ans était inférieure à 10 % dans les volets 2 à 6 mais légèrement supérieure, à 12 % dans le volet 7. En juillet 2003, il y avait 13 nourrissons ou petits enfants et 14 enfants d'âge scolaire parmi les sans-abri. La proportion d'adolescents a été la plus élevée dans les volets 2 et 6 et moindre dans le volet 3. Cependant, même si la proportion d'adolescents absolument sans abri était inférieure dans le V7 par rapport au V6, le nombre réel était à peu près le même (n = 46 dans le V7 et n = 45 dans le V6). Dans le V7, les adolescents incluaient sept jeunes de moins de 17 ans, dix jeunes de 17 ans, 19 jeunes de 19 ans et dix jeunes de 19 ans. Comme dans les études précédentes, la plupart des personnes absolument sans-abri dans le V7 (près des deux tiers) étaient des adultes de 20 à 59 ans. En juillet 2003, 11 personnes âgées (60

ans et plus) faisaient partie des sans-abri absolus.

- Dans tous les volets, la grande majorité des sans-abri absolus étaient célibataires ou sans attache.
- Une conclusion commune de tous nos volets est qu'environ la moitié des sans-abri absolus (49 % dans le V7, 48 % dans le V6, 50 % dans le V4 et 52 % dans le V3) ont indiqué qu'ils n'avaient aucune source de revenu. De même, dans le V5, près de la moitié ont déclaré qu'il n'avaient aucun revenu (42 %). Entre le cinquième et le quart des sans-abri sondés dans les volets 2 à 7 ont dit que leur principale source de revenu étaient Ontario au travail.
- Dans les sept volets, la combinaison des problèmes structureaux, comme le chômage, l'absence d'accès à l'aide sociale, la pauvreté et la pénurie de logements abordables, constituait la principale cause de sans-abrisme absolu à Sudbury. Dans le V7, ces problèmes structureaux ou systémiques ont représenté 44 % des raisons données par les sans-abri absolus, par rapport à 30 % dans le V6.
- Un nombre substantiel de sans-abri absolus ont relaté leurs problèmes de toxicomanie dans tous les volets. Dans le V7, la proportion attribuant leur situation à la toxicomanie n'était pas plus élevée que dans les volets précédents. Le nombre de personnes ayant cité ce problème a varié de 21 à 49 dans les divers volets.
- L'itinérance ou le déplacement a fait aussi partie des raisons du sans-abrisme absolu citées dans les sept volets. Dans le V7, 90 personnes y ont attribué leur situation. Dans le V7, un nombre substantiel de sans-abri absolus (n = 24) ont aussi dit qu'ils se trouvaient à la rue à la suite de leur libération de prison.
- Dans le V7, les principales différences entre les hommes et les femmes ont été dues à la proportion légèrement supérieure d'hommes citant le chômage (26 % d'hommes par rapport à 19 % de femmes) et la proportion substantiellement supérieure de femmes citant des problèmes familiaux, la violence familiale et le divorce (21 % de femmes par rapport à 9 % d'hommes). Aucune autre différence marquante entre les hommes et les femmes n'a été relevée dans les raisons du sans-abrisme absolu.

Population totale des sans-abri

- La population totale des sans-abri (les sans-abri absolus et les personnes risquant de se retrouver à la rue) recensée dans le volet 7 incluait 68 nourrissons et enfants de moins de 13 ans (V6 = 41 et V5 = 63) qui accompagnaient un ou les deux parents; 80 adolescents de 13 à 19 ans (V6 = 72 et V5 = 69); 45 personnes âgées de 60 ans et plus (V6 = 9 et V5 = 5). Par conséquent, le volet 7 a recensé proportionnellement plus de personnes âgées que dans les études précédentes. Il est possible que ces résultats découlent de l'amélioration des méthodes de collecte des données.
- Le nombre d'enfants sans abri a varié de 32 à 68 au fil des volets. Cependant, la proportion de moins de 13 ans est demeurée relativement stable (de 10 à 14 % environ). On a noté plus de

fluctuation chez les adolescents et jeunes adultes dans la vingtaine mais les adolescents ont représenté entre 10 et 18 % des sans-abri et les jeunes dans la vingtaine entre 19 et 29 %. La proportion de personnes âgées est demeurée relativement faible dans les sept volets. Il ressort de la série d'études que la majorité des sans-abri sont des adultes dans la vingtaine, la trentaine et la quarantaine.

- La proportion de femmes est restée relativement stable (autour de 40 %) dans la plupart des volets. Ces chiffres rejoignent ceux de Toronto où les femmes représentent 37 % des clients des refuges d'urgence (SCHL, 1999).
- Les résultats concernant la culture et la langue ont été constants dans les sept volets. Dans le V7, comme dans les précédents, la majorité des sans-abri étaient d'origine européenne (73 % dans V1, 76 % dans V2, 74 % dans V3, 72 % dans V4, 70 % dans V5, 72 % dans V6 et 77 % dans V7) et la plupart (plus des trois quarts ou 78 % dans V7) étaient anglophones. La proportion de Francophones sans abri a varié entre 11 et 25 % dans les divers volets. Comme dans les volets précédents, les Autochtones étaient largement sur-représentés dans la population des sans-abri. Dans le V7, 21 % étaient autochtones (par rapport à 26 % dans le V6 et à 27 % dans le V5). Comme précédemment également, dans le V7, les membres des minorités visibles étaient très peu nombreux (2 % de la population des sans-abri dans les V6 et V7 par rapport à 3 % dans le V5).
- Les résultats du V7 confirment ceux des études précédents qui indiquaient que la majorité des hommes et des femmes sans abri sont célibataires ou sans attache. Les femmes sans abri ou presque sans abri de Sudbury sont souvent mariées, dans des unions de fait, divorcées ou veuves. En revanche, la vaste majorité des hommes sans abri étaient célibataires ou sans attache dans les sept volets.
- Au plan des prestations d'aide sociale, nos rapports précédents ont indiqué des différences entre les personnes n'ayant absolument aucun toit et celles risquant fort de se retrouver à la rue. La proportion générale des presque sans-abri qui ne recevaient *pas* d'aide gouvernementale dans le V7 était à peu près semblable dans les V4 et V5, soit environ le quart. Une plus grande proportion de personnes qui risquaient de se retrouver à la rue (par rapport à celles qui y vivaient) recevait un type quelconque de prestations et de revenus dans les V4, V5, V6 et V7. La source la plus commune de soutien gouvernemental était Ontario au travail (OT) et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH).
- Quoique les proportions de sans-abri recevant du soutien gouvernemental aient fluctué, les modèles ont été semblables, avec environ entre le cinquième et le quart de sans-abri absolus bénéficiant de prestations d'OT et moins du sixième (16 %) de soutien financier du POSPH. Seulement une petite minorité (moins de 14 % dans les cinq derniers volets) ont indiqué recevoir un revenu d'emploi. Dans le V7, moins du dixième des sans-abri absolus et presque sans abri ont dit avoir un revenu d'emploi.

- L'importance relative des raisons du sans-abrisme ont quelque peu différé dans les sept volets. Cependant, les principales citées par les sans-abri ont été les mêmes dans tous les volets. Les problèmes structurels ou systémiques que sont le chômage, le logement et l'aide sociale sont responsables de la majeure partie du sans-abrisme (dans le V7, les problèmes structurels pris ensemble ont constitué 54 % des réponses). Dans le V7, à la fin juillet 2003, 192 personnes ont dit avoir des problèmes de logement et 190 des problèmes d'aide sociale, comme des prestations insuffisantes, la perte de l'admissibilité aux prestations ou l'attente pour en recevoir.
- Le questionnaire révisé qui a servi à recueillir les données a révélé que l'étendue des problèmes mentaux et des handicaps est supérieure à celle dénotée dans les volets précédents. En effet, 198 sans-abri ont attribué leur situation à ces problèmes. Un nombre semblable a cité l'itinérance ou le déplacement (n = 194). Finalement, la toxicomanie et la libération de prison ont aussi figuré dans les causes importantes. Là encore, la proportion de sans-abri qui a indiqué ces raisons était semblable à celle relevée dans les volets précédents mais les chiffres réels étaient supérieurs.

ÉTAPE II : ENQUÊTE DE QUARTIER

Un échantillon de 238 répondants a été constitué pour le volet 7. Comme indiqué dans les enquêtes de quartier précédentes, la majorité des répondants étaient des femmes (60 %), mais dans le présent volet, il y a eu légèrement plus d'hommes qu'auparavant (40 % par rapport à 36 %). Les répondants étaient âgés de 16 à 84 ans, la moyenne étant de 44. Juste un peu plus des deux tiers des répondants étaient des Anglophones d'origine européenne (67 %) et un peu moins du tiers étaient des Francophones d'origine d'européenne (30 %). La proportion de répondants autochtones était légèrement inférieure par rapport aux volets 5 et 6 (9 %). Comme dans les enquêtes de quartier précédente, les membres des minorités visibles ont représenté une petite proportion (1 % par rapport à 2 % dans les échantillons des volets 1 à 5); ils provenaient d'Asie, d'Afrique ou du Moyen Orient.

- Tout comme la plupart des résidents qui ont participé aux volets précédents, la vaste majorité des répondants interrogés dans le V7 (86 %) trouvaient que le sans-abrisme constituait un problème à Sudbury (V6 = 84 %; V5 = 80 % et V4 = 84 %). En outre, plus des deux tiers (69 %) des répondants du V7 ont dit qu'ils avaient entendu parler du sans-abrisme à Sudbury (par rapport à 51 % dans le V5 et à 71 % dans le V).
- De l'avis des répondants du V7, le sans-abrisme à Sudbury est dû au chômage, à la pauvreté et aux faibles revenus, ainsi qu'à la toxicomanie et à l'alcoolisme. Il s'agit d'une combinaison de facteurs individuels et structurels. La majorité des répondants ont aussi dit que la pénurie de logements abordables et l'insuffisance du financement des programmes sociaux étaient responsables du sans-abrisme. Conformément aux résultats des volets précédents, les facteurs jugés moins souvent responsables du sans-abrisme étaient le coût excessif des loyers, la violence familiale et le divorce ou la séparation.
- La grande majorité des répondants à l'enquête de quartier a convenu que le sans-abrisme est en hausse au Canada, que plus de jeunes gens, de femmes et d'enfants se retrouvent à la rue, et que

les gouvernements devraient dépenser plus pour prévenir le sans-abrisme. Les deux tiers ou plus des résidents trouvaient aussi que le problème entraîne un coût pour la société et non pas seulement un coût individuel. Ils ont convenu que des gens peuvent avoir un revenu mais être quand même sans abri.

- Entre 19 % et 35 % des répondants des volets 1 à 7 ont indiqué qu'eux-mêmes ou une de leurs connaissances avait fait l'expérience du sans-abrisme. Les résultats du V7 sont semblables à ceux des V5 et V6. Un bon quart des résidents ont dit qu'eux-mêmes, un membre de leur famille ou un ami avaient été à la rue à un moment donné par le passé.
- Dans les divers volets, entre 15 % et 38 % de personnes ont dit avoir été touchées de près ou de loin par le sans-abrisme. Dans le V7, le quart de ce type de personnes avaient été personnellement sans abri.
- Les répondants devaient aussi indiquer si une personne sans abri vivait chez eux au moment de l'enquête. Dix-huit (8 %) ont dit héberger un sans-abri. Il était ressorti des volets précédents qu'entre un et 4 % des résidents hébergeaient un sans-abri.
- Dans le V7, 80 % des répondants ont exprimé une opinion sur des stratégies pour faire face au sans-abrisme. Comme dans les volets précédents, certaines personnes ont privilégié principalement deux stratégies : premièrement, plus de financement gouvernemental pour la santé, la santé mentale et les programmes sociaux; deuxièmement, création d'emplois, aide à l'emploi et soutien pour l'éducation.

ÉTAPE III : OBSERVATIONS SUR LE TERRAIN

Chacun des sept volets a comporté un élément qualitatif mené sur le terrain. Cette étape consistait à effectuer des observations dans des lieux du centre-ville fréquentés par des sans-abri. Les observations sur le terrain se sont déroulées simultanément avec les activités de recherche des étapes I et II. Le principal objectif de cette étape était de consigner les circonstances personnelles des sans-abri. La plupart des thèmes sont revenus lors de cette étape des volets 1 à 7. Une exception évidente est que les observations effectuées en juillet (V1, V3, V5 et V7) n'ont pas mis en évidence la nécessité de rester au chaud (à cause des différences de températures entre janvier et juillet). Dans le V7, les chercheurs sur le terrain n'ont pas consigné de notes sur les « gens ordinaires » se retrouvant à la rue ou les éléments quotidiens de stress que sont trouver et garder de la nourriture et des vêtements ou accéder à des salles de bain. Cependant, tous les autres aspects du sans-abrisme ont été consignés, à savoir, la maladie mentale, la toxicomanie, le sans-abrisme routinier, les relations d'entraide entre sans-abri, l'accès aux services, les questions de santé, trouver un endroit pour dormir, les adolescents sans abri et la prostitution.

Recommandations

Les volets 1 à 7 ont donné lieu à un certain nombre de recommandations dont certaines ont été mises en œuvre par le Groupe de travail sur les refuges d'urgence et l'itinérance à Sudbury. En outre, la collectivité a passé en revue et classé les recommandations par ordre de priorité, et le groupe de travail a élaboré un plan de travail pour trouver une solution au palier local. Étant donné que les plans de travail ne sont pas complètement mis en œuvre, les 46 recommandations du rapport tiennent compte des conclusions des volets 1 à 7. On s'attend à ce que la collectivité examine et classe les recommandations par ordre de priorité, et qu'elle les mette à exécution afin que le problème soit pris en charge aux paliers local, provincial et fédéral.

INTRODUCTION

Ce volet est le septième d'une série de sept menés sur le sans-abrisme à Sudbury. La dernière collecte de données a été effectuée en juillet 2003. L'étude qui aura duré trois ans aura recensé et suivi l'évolution du sans-abrisme entre juillet 2000 et juillet 2003. En utilisant la même méthodologie lors de chaque collecte de données, nous avons pu examiner les tendances de base du sans-abrisme, et décrire les différences entre l'hiver et l'été, en plus de préciser les changements survenus dans l'étendue et la nature du phénomène au fil des trois ans. À l'issue des trois ans, la masse des données et les rapports fourniront un portrait complet de la nature du sans-abrisme sur la scène locale et une indication de l'efficacité des stratégies d'intervention en cours mises en œuvre pour régler le problème.

Volet 7 : Juillet 2003

Cette étude a repris les trois principales étapes des volets précédents, c'est-à-dire, la prévalence ponctuelle ou le dénombrement des sans-abri, l'enquête de quartier et la recherche qualitative sur le terrain. Les données recueillies en utilisant la même méthodologie ont permis de comparer les résultats du V7 avec ceux des études précédentes et d'examiner la constance des tendances clés relevées au cours des autres études menées pendant l'été (V1, V3 et V5). Nous avons demandé à des fournisseurs de services de nous aider en demandant à des sans-abri s'ils accepteraient de nous fournir des renseignements. Ces sans-abri étaient ceux qui ont utilisé les services pendant une semaine à la fin juillet 2003. Le questionnaire utilisé pour effectuer le dénombrement sans double compte a été conçu pour recueillir les mêmes renseignements que dans les volets 1 à 6 mais a été perfectionné pour améliorer le processus de consignation. Il faisait la distinction entre les personnes absolument sans abri et celles qui étaient en danger de le devenir, et comportait des questions sur les caractéristiques générales, la réception de soutien au revenu et les principales raisons du sans-abrisme.

Aperçu du présent rapport

Ce rapport contient :

- le nombre de personnes qui étaient absolument sans abri et de celles qui risquaient de le devenir;
- les caractéristiques générales des utilisateurs des services : enfants, adolescents, femmes, hommes, groupes culturels (p.ex. personnes d'origine anglo-européenne, Autochtones et Francophones);
- les raisons du sans-abrisme;
- les expériences personnelles des résidents locaux en matière de sans-abrisme;
- les opinions des résidents locaux concernant le sans-abrisme et les solutions perçues.
- des observations effectuées aux endroits du centre-ville où se trouvent des sans-abri en hiver ainsi que des comparaisons avec des études antérieures;

- les comparaisons avec les conclusions des six premiers volets.

MÉTHODOLOGIE

Définition de « sans-abri »

En consultant la documentation sur les sans-abri dans le cadre d'une étude menée pour le compte de la Division des affaires publiques et sociales de la Direction de la recherche parlementaire, Casavant (1999) a remarqué que les diverses définitions de « sans-abri » utilisées dans les études pouvaient s'inscrire dans un continuum, la définition la plus extrême et la plus restrictive incluant les personnes qui n'ont pas de toit :

« À une extrémité de ce continuum, un « sans-abri » se définit uniquement par rapport à l'absence d'abri au sens technique... Mais, même si un vaste secteur de la communauté a adopté cette définition et utilise ce terme exclusivement pour décrire des personnes qui vivent dans la rue ou dans des refuges, et même si tous les chercheurs et les travailleurs de première ligne conviennent que ces personnes se caractérisent certainement comme des sans-abri, beaucoup pensent que cette définition est trop restrictive » (p. 2)
[traduction libre].

À l'instar des volets précédents, celui-ci se fonde sur une définition globale qui inclut non seulement les personnes n'ayant absolument aucun toit au moment de l'étude, mais aussi celles qui avaient un logement précaire et risquaient de devenir sans-abri. Cette approche ressemble à celle adoptée par le groupe de travail du maire sur l'intervention auprès des sans-abri de Toronto. La définition utilisée dans l'étude torontoise se fondait sur une étude de Daly (1996) et sur l'opinion que les sans-abri sont des personnes qui se trouvent absolument, périodiquement ou temporairement, à la rue, ainsi que « celles qui risquent fort de se trouver à la rue dans un avenir immédiat » (p. 24). La définition élargie du sans-abri permet d'élaborer des stratégies qui dépassent l'intervention d'urgence et de s'attaquer aux causes profondes du sans-abrisme afin de le prévenir.

Casavant (1999) a fait observer que de nombreux chercheurs et fournisseurs de services pensent qu'il est exagéré de baser la définition du sans-abrisme sur l'absence absolue de logement. Cependant, afin de mieux comprendre les facettes du problème à Sudbury, les études liées aux volets 2 à 7 ont aussi relevé et dénombré les personnes qui n'avaient absolument aucun toit.

Démarche suivie pour l'étude

Les chercheurs travaillant dans ce domaine ont souligné les difficultés que présentait l'étude de cette population. Par conséquent, nous avons conçu une étude qui combinait plusieurs méthodes et a permis de recueillir des données quantitatives et qualitatives. À l'instar des six premiers

volets, le septième s'est déroulé en quatre étapes menées simultanément pendant la semaine du 23 au 29 juillet 2003. La première étape a consisté à dénombrer les sans-abri utilisant les refuges, les organismes de services sociaux et d'autres services de soutien du Grand Sudbury, ainsi qu'à recenser leurs caractéristiques et les raisons pour lesquelles ils étaient à la rue. Au cours de la deuxième étape nous avons effectué une enquête en personne dans des quartiers de Sudbury choisis au hasard. Cette enquête a été l'occasion de sonder l'opinion publique sur le sans-abrisme et de relever les « sans-abri cachés » ou les personnes à risque qui trouvent un refuge temporaire chez des amis ou des membres de la famille. Lors de la troisième étape, nous avons mené une recherche qualitative sur le terrain dans des sites du centre-ville fréquentés par des sans-abri. Afin d'effectuer des observations dans ces lieux, les chercheurs ont accompagné des intervenants communautaires qui servent cette population, et des agents des services policiers de Sudbury qui patrouillaient dans ces endroits.

ÉTAPE I : ÉTABLISSEMENT DE LA PRÉVALENCE PONCTUELLE DES SANS-ABRI

Nous avons travaillé avec des fournisseurs de services locaux afin d'obtenir des instantanés de la population des sans-abri pendant une semaine lors de chacun des volets 1 à 7. Étant donné les difficultés inhérentes à l'étude des sans-abri, il faut bien admettre que tout dénombrement ne peut que sous-estimer leur population totale. Néanmoins, en s'assurant la participation de la majorité des fournisseurs de services de la région de Sudbury, il est possible d'avoir une estimation raisonnable. Nous avons utilisé la liste des fournisseurs ayant participé aux six études précédentes, afin d'avoir l'assurance que les organismes clés servant cette population soient mis à contribution. Tous ces organismes ont reçu une lettre expliquant les objectifs de l'étude et l'importance de leur participation, ainsi que la copie du questionnaire utilisé pour effectuer le dénombrement. Une date de réunion a par la suite été établie par téléphone avec chaque fournisseur afin de passer en revue les renseignements recueillis et de déterminer le mode de collecte des données de chaque organisme. L'instrument de collecte des données se composait d'un formulaire destiné à recevoir des renseignements sur chaque sans-abri (voir les explications dans la section suivante).

Prévalence ponctuelle

Il demeure difficile de définir le sans-abrisme, de dénombrer les sans-abri ou d'estimer la taille de leur population, et de déterminer la méthode appropriée pour l'étudier. Avant d'entreprendre le premier volet, il avait été décidé d'utiliser des techniques fondées sur le service. Cette méthode a été décrite par Iachan et Dennis en 1993 (cités dans Peressini, McDonald et Hulchanski, 1996). Ces auteurs ont relevé 14 études sur les sans-abri employant une méthode fondée sur le service et les ont classées en trois groupes.

- La première série d'études s'est basée sur des sous-échantillons de sites d'organismes de services (p. ex., refuges, soupes populaires, programmes de jour) parce qu'il est possible de les sonder à peu de frais et de couvrir la majeure partie de la population.

- La deuxième série a recouru à des échantillons aléatoires de refuges et de rues afin de réduire le risque de fausser les données à cause de la sous-couverture et des limitations des organismes de services.
- La série finale, constituant un compromis d'approches, se concentre sur des échantillons d'organismes de services mais inclut également des échantillons choisis à dessein ou des échantillons partiels de rues à densité élevée.

Peressini, McDonald et Hulchanski (1996) ont indiqué que la plupart des études sur les sans-abri menées depuis la fin des années 1980, ont tendance à utiliser une variante de la méthodologie fondée sur le service. Nous avons utilisé cette méthodologie dans la présente étude parce qu'elle permet de saisir presque toute la population. En outre, en recueillant des renseignements détaillés sur chaque pensionnaire des refuges et chaque client des services connexes pendant sept jours consécutifs, nous avons pu relever le nombre d'usagers fidèles et de cas uniques. Par contraste, d'autres chercheurs, comme ceux qui étudient le sans-abrisme à Edmonton, ont choisi de dénombrier les sans-abri en recueillant des données au cours d'une seule journée. Quoique cette option réduise le temps et l'effort requis pour rassembler les données, elle peut produire des chiffres plus approximatifs car certaines personnes ne se trouvent pas nécessairement dans les rues ou dans l'organisme le jour du dénombrement. L'échelonnement de la collecte sur une semaine peut donner un « instantané » plus précis de la population des sans-abri.

De plus, en faisant effectuer le dénombrement par des fournisseurs qui sont aussi des experts dans le domaine, nous réduisons le risque de violer la confidentialité et de nous ingérer dans les services offerts par les fournisseurs. Au cours des volets 2 à 7, cependant, il a été nécessaire de demander au personnel de recherche de recueillir les données dans un ou deux organismes car ceux-ci étaient à court de personnel pour ce faire.

La méthode fondée sur le service utilisée dans cette étude visait à obtenir un dénombrement sans double compte des sans-abri de Sudbury. Nous avons choisi la semaine du 23 au 29 juillet 2003. Les périodes de collecte des données pour tous les volets ont été planifiées de sorte que l'opération tombe à la fin du mois, époque à laquelle le sans-abrisme augmente (Peressini et al., 1996). Le dénombrement a été pris en charge par 19 organismes lors du volet 1, par 16 organismes lors du volet 2, par 22 organismes lors du volet 3, par 24 organismes lors du volet 4, par 25 organismes lors du volet 5, par 22 dans le volet 6 et par 23 dans le volet 7. La collecte des données s'est effectuée au moyen d'un instrument structuré légèrement révisé et allongé au fil de l'étude. Les révisions visaient surtout à améliorer le processus de collecte des données tout en recueillant les mêmes renseignements sur chacun des sans-abri qui ont utilisé les services pendant une période d'une semaine.

Le questionnaire avait été conçu pour effectuer un dénombrement valide et sans double compte sans craindre de violer la vie privée des sans-abri utilisant les services. C'était une adaptation du Automated National Client-Specific Homeless Services Recording System (ANCHoR). Ce système d'information visant à appuyer la coordination des services aux sans-abri est conçu pour

recueillir des renseignements socio-démographiques fondamentaux sur les clients des services, notamment, les initiales de leurs prénom, deuxième prénom et nom de famille, la date de naissance, le numéro d'assistance sociale, le sexe, l'appartenance ethnique ou la race, la situation de famille, l'orientation linguistique, les dates d'arrivée et de sortie ou de début et de fin ou de cessation d'utilisation des services (Peressini, McDonald et Hulchanski, 1996).

Nous avons aussi rassemblé des renseignements sur la situation au titre de l'assistance sociale, et sur les raisons du sans-abrisme. Outre le dénombrement des sans-abri effectué par les fournisseurs de services, une enquête a aussi été menée dans certains quartiers pour repérer les « sans-abri cachés » (voir la section suivante). De plus, les études des volets 2 à 7 ont fait la distinction entre les personnes présentant un risque élevé de se retrouver à la rue et celles n'ayant absolument aucun abri. Dans le volet 7, la structure de l'instrument de collecte des données a été modifiée pour éliminer le codage et faciliter la collecte individualisée de données auprès des sans-abri. Comme les résultats le montrent clairement, les fournisseurs de services ont trouvé que la version révisée était plus facile à utiliser et, par conséquent, certains ont recueilli des données d'un plus grand nombre de sans-abri. Ces fournisseurs ont aussi été informés que le volet 7 était le dernier de la série. Il est possible que, sachant qu'ils ne seraient plus sollicités, certains aient été plus disposés à prendre le temps de recueillir les données.

Dans chaque étude, certains organismes se sont désistés pour diverses raisons. De plus, certaines personnes ont refusé de fournir des renseignements à leur sujet. Les expériences des membres de l'équipe de chercheurs qui ont recueilli des données dans l'un des organismes au cours du volet 2 illustrent le problème :

Nous avons commencé à nous mêler à eux et à leur demander s'ils désiraient participer à notre sondage, certains ont refusé et nous n'avons pas insisté...

À quelques reprises, la nuit, nous avons rencontré des personnes assez hostiles qui nous ont dit d'aller au diable... Certaines nous ont lancé des jurons en pleine figure en nous disant de foutre le camp et ... en nous insultant.

Par conséquent, il est probable que le dénombrement constitue une estimation prudente de l'envergure du sans-abrisme à Sudbury. Par surcroît, comme indiqué ci-dessus, certains organismes n'ont pas participé à l'étude. Il est cependant possible que beaucoup de personnes utilisent souvent les services des organismes qui n'ont pas prêté leur concours (p. ex., les soupes populaires catholiques) et des organismes participants (p. ex., la Mission de la rue Elgin).

ÉTAPE II : ENQUÊTE DE QUARTIER

Stratégie d'échantillonnage

Les cartes publiées dans l'édition annuelle du *Northern Life Telephone Directory* ont été

utilisées pour créer un échantillon aléatoire de quartiers du Grand Sudbury. Ces cartes sont numérotées de six à seize et les régions qu'elles couvrent sont classées par ordre alphabétique et découpées en sections numérotées. Les onze cartes montrent 35 sections de la ville de Sudbury¹. Au total, plus de la moitié de ces sections ont été sélectionnées pour constituer l'échantillon utilisé pour l'enquête de quartier. Ce chiffre inclut cinq secteurs que nous avons décidé d'inclure d'emblée dans l'étude parce qu'ils comprennent des logements pour personnes à faible revenu. Les quartiers à faible revenu ont été sur-représentés dans l'échantillon à cause du risque accru de sans-abrisme.

Les autres parties de la ville ont été choisies selon la méthode de l'échantillonnage en grappes, qui consiste à choisir un échantillon aléatoire de sections puis un échantillon systématique de résidences dans chaque section (des résidences individuelles dans ce cas-ci). Environ la moitié des secteurs de la ville (18 sur 35) ont été inclus dans les études des volets 1 à 3, et plus de la moitié dans les études des volets 4 à 7 (n = 21) afin d'avoir un échantillon représentatif des quartiers de la ville. Dix-sept auxiliaires de recherche ont été formés pour recueillir des données et l'enquête de quartier s'est déroulée du 23 au 29 juillet 2003. Les chercheurs ont été regroupés par équipes de deux personnes lors de l'établissement des échantillons. Les équipes ont sillonné une rue sur trois où elles ont frappé à une porte sur cinq. Chaque équipe est restée environ trois heures dans chaque section. Malheureusement, lors des volets 4 à 7, certaines n'ont pas pu pénétrer dans des édifices-clés abritant des personnes à faible revenu, ce qui a peut-être influencé les résultats concernant les sans-abri cachés. En effet, seulement deux ont été relevés dans l'enquête de quartier du quatrième volet, quatre dans le cinquième et un dans le sixième, par rapport à dix dans le premier volet. Dans le volet 7, cependant, le plus grand nombre de sans-abri cachés a été relevé (n = 18) probablement parce que les chercheurs avaient reçu la consigne de réaffirmer la confidentialité des réponses chaque fois qu'ils posaient des questions sur les situations antérieures de sans-abrisme et sur les sans-abri cachés.

Procédé

Un membre de l'équipe a expliqué l'objet de l'enquête et les considérations éthiques (p. ex., participation volontaire, désistement, confidentialité, anonymat, etc.). Il ou elle remettait aux résidents une lettre expliquant l'étude et les principes éthiques, et fournissant les coordonnées des personnes auxquelles s'adresser pour obtenir des renseignements. Une ou un membre de l'équipe effectuait une brève entrevue structurée (adaptée du premier volet et légèrement élargie) tandis que l'autre consignait les réponses. Une des questions posées visait à déterminer si une personne concordant avec la définition de sans-abri vivait dans ce ménage. Le même

¹ L'enquête excluait la banlieue du Grand Sudbury (c.-à-d. les villes limitrophes de l'ancienne municipalité régionale de Sudbury) parce que la population de personnes absolument sans-abri demeure vraisemblablement dans les zones à densité plus élevée de la ville étant donné que la plupart des services y sont situés. Même s'il peut fort bien y avoir des « sans-abri cachés » en banlieue, la population des sans-abri se concentre surtout dans l'ancienne ville de Sudbury.

questionnaire a été utilisé à l'étape I et à celle-ci afin de recueillir des renseignements sur les sans-abri cachés du même type que ceux recueillis par les fournisseurs de services lors du dénombrement des sans-abri. Le taux de réponse aux questionnaires de l'enquête de quartier a été très semblable à celui des volets 1 à 4 : 62 % dans le volet 1, 63 % dans le volet 2, 67 % dans le volet 3, et 61 % dans le volet 4. Cependant, dans les volets 5, 6 et 7, le taux de réponse a été un peu inférieur (55 %, 51 % et 48 % respectivement).

Dans toutes les études, on a remarqué également que des femmes (plutôt que des hommes) ouvraient la porte et acceptaient de participer à l'enquête. Environ les deux tiers des répondants étaient des femmes dans les volets 1 à 7 : 64 %, 67 %, 65 %, 63 %, 63 %, 69 % et 60 % respectivement. Dans les volets 6 et 7, la sur-représentation des femmes est due principalement au fait que plus de femmes ont ouvert la porte (63 % des personnes qui ont répondu à la porte) et aussi parce que les hommes qui se présentaient à la porte ont souvent refusé de répondre aux questions.

ÉTAPE III : OBSERVATIONS SUR LE TERRAIN

Les observations sur le terrain ont été effectuées en partenariat avec l' Association des jeunes de la rue et le Comité Accès sida de Sudbury. Le premier de ces programmes comprend une équipe de travailleurs sociaux qui interviennent cinq fois par semaine auprès des populations à risque de la communauté. Le deuxième comporte un programme d'intervention fonctionnant deux ou trois fois par semaine, selon le personnel disponible. Les membres de notre équipe de recherche ont été autorisés à accompagner les travailleurs sociaux et à effectuer ainsi des observations sur le terrain.

Les chercheurs ont respecté les règlements de chacun de ces programmes pendant qu'ils se trouvaient dans les rues, tant pour des raisons de sécurité que pour ne pas détruire les rapports existants entre les travailleurs sociaux et les populations à risque. Les chercheurs ont reçu la consigne d'observer les endroits occupés par les sans-abri et de prendre des notes sur les personnes, les événements, les activités et les milieux rencontrés. De brèves notes ont été prises sur le terrain et des notes détaillées ont été rédigées tout de suite après chaque sortie.

RÉSULTATS

ÉTAPE I : ÉTABLISSEMENT DE LA PRÉVALENCE PONCTUELLE DES SANS-ABRI

Les chiffres bruts (cas faisant et ne faisant pas double emploi) découlant du dénombrement des sans-abri effectué par les refuges et d'autres fournisseurs de service indiquent que 806 personnes ont utilisé les services pendant la semaine du volet 7 (V7), c.-à-d. du 23 au 29 juillet 2003 (par rapport à 567 dans le V4 en janvier 2002, à 580 dans le V5 en juillet 2002 et à 514 dans le V6 en janvier 2003). Ce chiffre inclut quelques cas faisant double emploi (c'est-à-dire les personnes qui ont utilisé un ou plusieurs des services plus d'une fois pendant l'étude). L'analyse visant à relever les cas ne faisant pas double emploi a indiqué que **608 personnes, y compris des enfants et des adolescents** étaient sans abri au cours de cette semaine.

Comme nous l'avons remarqué dans chaque étude précédente, certains clients des services ont été comptés plus d'une fois. Les fournisseurs ont adopté diverses méthodes pour consigner les renseignements sur les personnes qu'ils ont servis plus d'une fois pendant la semaine. Certains ont consigné les renseignements sur chaque personne à chaque occasion alors que d'autres ont enregistré la personne une seule fois car le but principal du dénombrement était d'obtenir un compte sans cas faisant double emploi.

La liste des fournisseurs de service figure dans le tableau 1. Il est important de souligner qu'il n'indique pas le nombre total de personnes servies pendant la semaine du 23 au 29 juillet 2003. Comme nous l'avons souligné plus haut, certaines personnes ont reçu des services d'un même organisme plus d'une fois mais cette information n'a pas été consignée. Un peu moins d'organismes ont participé aux deux derniers volets (n = 23 dans le V7 et 21 dans le V6) qu'aux volets 4 et 5 (n = 24 et 25 respectivement).

Dans les trois premières études (V1 à V3), quatre organismes ont recensé les trois quarts de la population des sans-abri; il s'agit de la Mission de la rue Elgin, des Services à la famille de l'Armée du Salut, de la Maison Genevra du YWCA et du refuge de l'Armée du Salut. Dans les volets 4, 5 et 6, ces quatre organismes ont recensé les deux tiers de la population des sans-abri. La proportion de sans-abri recensés par ces quatre organismes a été inférieure dans le volet 7 (54 %). Un nouveau centre de soins établi au centre-ville, la Clinique du coin/Corner Clinic, a pour sa part recensé 7 % (n = 40) des sans-abri lors du volet 4, 5 % (n = 23) lors du volet 5, 6 % (n = 29) lors du volet 6 et 5 % lors du volet 7 (n = 51).

Les sans-abri cachés

Dans les études antérieures sur les sans-abri de Sudbury, les enquêtes de quartier ont révélé qu'entre deux et dix personnes supplémentaires n'avaient absolument aucun toit et logeaient temporairement chez des répondants (c'est-à-dire chez 1 à 4 % des ménages participants). Le V7 a mis en évidence un plus grand nombre de sans-abri cachés (n = 18). Huit pour cent des

répondants à l'enquête de quartier ont dit qu'un sans-abri demeurait temporairement chez eux. Selon la définition adoptée pour l'étude, une personne possède un logement si elle a un endroit où demeurer sept jours par semaine. Cependant, beaucoup de définitions du sans-abrisme incluent la cohabitation.

**Tableau 1: Refuges et organismes qui recensent les sans-abri
Juillet 2000 à juillet 2003^a**

Nom de l'organisme	Juillet 2000		Jan. 2001		Juillet 2001		Jan. 2002		Juillet 2002		Jan. 2003		Juillet 2003	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Mission de la rue Elgin	103	22	50	15	105	21	48	9	87	18	48	9	154	19
Services à la famille de l'Armée du Salut	86	19	130	40	125	26	179	32	145	30	122	24	51	6
Refuge de l'Armée du Salut	79	17	27	8	112	23	132	23	35	7	121	24	219	26
Maison Genevra du YWCA	51	11	37	11	29	6	23	4	51	11	31	7	32	4
Services d'emploi et des carrières du YMCA	20	4	16	5	3	1	8	1	3	1	1	0	4	1
Ontario au travail	18	4	1	0	7	1	2	1	0	0	0	0	64	8
Foyer Notre-Dame House	15	3	7	2	2	1	4	1	8	2	11	2	7	1
Pinegate Men's	14	3	--	--	17	4	--	--	3	1	--	--	9	1
Association canadienne de la santé mentale	11	2	8	2	6	1	12	2	9	2	3	1	7	1
Greater Sudbury Housing Corp.	--	--	--	--	13	3	3	1	--	--	8	2	48	6
Centre d'action pour les jeunes de Sudbury	10	2	9	3	8	2	11	2	16	3	17	3	21	3
Services de la police régionale de Sudbury	10	2	--	--	1	0	1	0	2	0	--	--	--	--
Rockhaven	9	2	--	--	16	3	3	1	--	--	1	0	18	2
Société Elizabeth Fry	8	2	5	2	10	2	12	2	10	2	15	3	13	1
Division de Sudbury de la Croix-Rouge canadienne/Registre du logement	7	2	3	1	--	--	13	2	29	6	22	4	39	5
Programme d'intervention d'urgence	4	1	--	--	--	--	4	1	2	0	--	--	--	--
N'Swakamok Native Friendship Centre	4	1	2	1	4	1	13	2	0	0	3	1	12	1
Inner City Home of Sudbury	3	1	2	1	1	0	3	1	1	0	3	1	3	0
Pinegate Women's	2	0	--	--	7	1	3	1	5	1	--	--	1	0
Maison communautaire Inner Sight	--	--	--	--	7	1	19	3	15	3	19	4	14	2
Projet Participation	1	0.2	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Overcomers	--	--	4	1	3	1	6	1	--	--	22	4	23	3

Service Familial de Sudbury - Family Service	--	--	14	4	--	--	14	3	16	3	--	--	--	--
Société John Howard	--	--	6	2	6	1	--	--	3	1	16	3	10	1
Centre Lakeside	--	--	--	--	1	0	--	--	2	0	--	--	--	--
Clinique de santé du VON	--	--	--	--	1	0	--	--	3	1	10	2	--	--
The Corner Clinic	--	--	--	--	--	--	40	7	23	5	29	6	51	6
Centre de santé mentale du nord-est	--	--	--	--	--	--	5	1	5	1	8	2	10	1
Sudbury Mental Health Survivors	--	--	--	--	--	--	9	2	6	1	3	1	--	--
Clinique du coin	10	3	20	6	7	1	--	--	4	1	1	0	20	2

Cette liste inclut les cas faisant double emploi. La somme des pourcentages n'est peut-être pas égale à 100 en raison de l'arrondissement des nombres. ^a

Il a été difficile, tout au long de l'étude, d'estimer avec précision la taille de la population des sans-abri cachés. Plusieurs facteurs influencent cet aspect de l'étude. Un facteur clé est la réticence des locataires à faible revenu des logements subventionnés à révéler qu'ils cohabitent avec quelqu'un par crainte d'être pénalisés si l'organisme de logement découvre cette situation, car il interdit la cohabitation. Les règlements actuels interdisent la cohabitation. Dans le volet 7, l'effort fait pour rassurer les participants que les renseignements fournis demeureront confidentiels peut expliquer le nombre accru de sans-abri cachés déclarés dans l'enquête de quartier.

Dénombrement sans double compte

Comme dans les six premiers volets, nous avons obtenu un dénombrement sans double compte en examinant les initiales des prénom, deuxième prénom et nom de famille ainsi que la date de naissance et le sexe; les personnes ayant des renseignements identiques ont été traitées comme une seule personne et les analyses subséquentes n'ont pas inclus les renseignements faisant double emploi. Dans chaque volet, certaines personnes n'ont pas fourni tous les renseignements requis pour déceler les cas faisant double emploi. Nous avons adopté une approche prudente dans le classement de ces cas dans les catégories « faisant double emploi » et « ne faisant pas double emploi ». *Étant donné que nous ne pouvions pas déterminer si les personnes pour lesquelles il manquait des données étaient incluses dans le dénombrement effectué par d'autres organismes, elles ont été exclues de l'analyse.* Les renseignements de base nous ont permis d'identifier 516 sans-abri qui ont utilisé les services d'un ou de plusieurs organismes pendant la semaine du 23 au 29 juillet 2003 et 92 enfants et adolescents accompagnant un ou les deux parents qui utilisaient le service. Par conséquent, le nombre total de sans-abri était de 608 dans le V7. Quoique le nombre de cas ne faisant pas double emploi a varié au fil des volets (c'est-à-dire entre 341 en janvier 2001 et 516 en juillet 2003, le nombre moyen de personnes recensées dans les sept volets est de 444. En général, il ressort des études que la taille de la population des sans-abri absolus et des personnes presque sans abri est de l'ordre de quatre ou cinq cents, mais,

comme indiqué ci-dessus, dans le volet 7, l'instrument de collecte des données a été modifié pour faciliter le processus de collecte. De plus, il a été précisé que ce volet était le dernier de la série. Par conséquent, il est possible que le nombre accru de sans-abri obtenu ait découlé de la mesure plus précise du sans-abrisme que d'une intensification du problème.

Dans la comparaison des prévalences, il convient de tenir compte du fait que les variations du nombre de sans-abri recensés peuvent être dues en partie à la différence du nombre d'organismes qui ont participé à chacun des sept volets. Certains de ces organismes qui ont participé à certains volets mais pas à d'autres. Le tableau 2 donne la répartition de tous les sans-abri dénombrés lors des volets 1 à 7, classés selon qu'il s'agit de cas faisant double emploi et de cas vérifiés ne faisant pas double emploi. De plus, ce tableau indique le nombre de personnes que nous n'avons pas catégorisées à cause d'un manque d'informations démographiques. Nous avons remarqué que le nombre de cas de sans-abri ne faisant pas double emploi observé en 2002 (janvier et juillet) a été plus élevé que dans les études précédentes. Les résultats généraux de 2003 (n = 1017 cas ne faisant pas double emploi dans les V6 et V7) sont assez semblables à ceux de 2002 (944 cas ne faisant pas double emploi dans les V4 et V5 combinés).

Étant donné que le nombre d'organismes ayant participé à l'étude a quelque peu varié au cours des sept volets, le tableau 3 donne le nombre total de sans-abri ayant utilisé les quatre organismes clés qui ont recensé la majorité des sans-abri et ont participé à toutes les études. Les résultats indiquent que ces organismes ont recensé à peu près 370 personnes dans les volets 3, 4 et 7 et environ 320 dans les volets 1, 5 et 6. Aucun modèle clair de variation entre l'été et l'hiver ne se dégage des sept volets.

Tableau 2 : Nombre de cas faisant et ne faisant pas double emploi et autres cas relevés au cours des volets 1 à 7

	Juillet 2000	Janvier 2001	Juillet 2001	Janvier 2002	Juillet 2002	Janvier 2003	Juillet 2003	Total des rangs
	N	N	N	N	N	N	N	N
Cas faisant double emploi	36	89	78	97	91	97	184	672
Cas vérifiés ne faisant pas double emploi	407	341	399	459	485	409	608	3016
Inconnus	19	34	14	11	4	8	38	128
TOTAL	462	464	491	567	580	514	830	3908

Tableau 3 : Nombre de sans-abri desservis par des refuges et organismes ayant participé aux volets 1 à 7^a

	Juillet 2000	Janvier 2001	Juillet 2001	Janvier 2002	Juillet 2002	Janvier 2003	Juillet 2003
Nom de l'organisme	Nombre						
Mission de la rue Elgin	103	50	105	48	87	48	154
Services à la famille de l'Armée du Salut	86	130	125	179	145	119	51
Refuge de l'Armée du Salut	79	27	112	132	35	121	219
Maison Geneva du YWCA	51	37	29	23	51	31	32
Totaux	319	244	371	382	318	319	446

^a Cette liste inclut les cas faisant double emploi.

Personnes à risque élevé par rapport à absolument sans abri

Le nombre de personnes absolument sans abri relevé dans chaque volet a eu tendance à être plus élevé dans les études menées en juillet que dans celles menées en janvier. Cependant, le nombre et la proportion de sans-abri absolus a quelque peu varié les périodes de collecte des données. Les personnes qui n'avaient absolument aucun logement constituaient entre le quart et la moitié de la population totale des sans-abri. Dans le V7, ce sous-groupe représentait plus du tiers (39 %) des personnes recensées par les organismes participants (voir la figure 1).

Figure 1 : Nombre de sans-abri
V2 à V7

Janvier Juillet

Nombre de personnes
Risque élevé de sans-abrisme
Sans-abrisme absolu

Sans-abrisme absolu

Comme on l'a constaté dans les volets 4 et 5, tous les organismes sauf deux (91 %) ont repéré au moins un client qui était sans abri. Par comparaison, les trois quarts ont dit qu'ils avaient servi des sans-abri absolus dans le V6 (76 % ou 16 sur 21).

Le tableau 4 compare les caractéristiques de la population des personnes qui n'avaient absolument aucun toit dans les volets 2 à 7. Dans le V7, environ le tiers des sans-abri étaient des femmes, comme c'était aussi le cas en juillet 2001 et en janvier 2002. Dans les autres volets, la proportion de femmes absolument sans abri était plus élevée. L'appartenance ethnique de la population des sans-abri a quelque peu varié dans les sept volets. Dans le V7, il y avait plus d'Anglophones et moins d'Autochtones que dans les volets précédents. Cependant, la proportion d'Autochtones dans la population des sans-abri est substantiellement plus grande que dans la population en général.

La proportion de Francophones parmi les sans-abri absolus est demeurée relativement constante dans les volets 3 à 7, et ce groupe a toujours été sous-représenté dans la population des sans-abri par rapport à sa représentation dans la population en général (14 % dans le V7 par rapport à 29,6 % dans la population du Grand Sudbury, selon le recensement de 2001).

En ce qui concerne la distribution des âges chez les sans-abri absolus, la proportion d'enfants de moins de 12 ans a toujours été de moins de 10 % dans les volets 2 à 6 mais, à 12 %, a été légèrement plus élevée dans le V7. En juillet 2003, il y avait 13 nourrissons et tout-petits, et 14 enfants d'âge scolaire chez les sans-abri. La proportion d'adolescents a été la plus élevée dans les volets 2 et 6 et la plus faible dans le volet 3. Cependant, même si la proportion d'adolescents absolument sans abri était inférieure dans le V7 par rapport au V6, le nombre réel était à peu près le même (n = 46 dans le V7 et n = 45 dans le V6). Dans le V7, les adolescents incluaient sept jeunes de moins de 17 ans, dix jeunes de 17 ans, 19 jeunes de 19 ans et dix jeunes de 19 ans. Comme dans les études précédentes, la plupart des personnes absolument sans-abri dans le V7 (près des deux tiers) étaient des adultes de 20 à 59 ans. En juillet 2003, 11 personnes âgées (60 ans et plus) faisaient partie des sans-abri absolus.

Dans tous les volets, la grande majorité des sans-abri absolus étaient célibataires ou sans attache. Dans le V7, plus des deux tiers étaient célibataires alors que quelques personnes étaient mariées ou dans une union de fait (9 %), ou divorcées ou séparées (20 %). Dans ce volet comme dans les autres, quelques personnes étaient veuves (n = 3 dans le V7 et n = 4 dans le V6). Par conséquent, la plupart des sans-abri de Sudbury n'ont pas été en couple ou dans une relation conjugale.

**Tableau 4 : Caractéristiques des personnes absolument sans-abri
Juillet 2000 à juillet 2003**

	Juillet 2000 (V1)^a	Jan. 2001 (V2) %	Juillet 2001 (V3) %	Jan. 2002 (V4) %	Juillet 2002 (V5) %	Jan. 2003 (V6) %	Juillet 2003 (V7) %
Sexe							
Féminin	--	50	32	36	50	45	36
Masculin	--	50	68	64	50	55	64
Langue/ethnicité							
Anglophone	--	54	63	51	55	57	68
Francophone	--	20	15	11	14	11	14
Premières nations	--	19	22	36	26	29	17
Autres	--	7	1	2	5	3	1
Âge							
0 - 12	--	9	3	5	9	4	12
13 - 19	--	27	11	19	20	30	20
20 - 59	--	64	82	72	70	63	63
60+	--	--	4	2	2	3	5

^a L'étude du volet 1 n'a pas fait la différence entre les personnes absolument sans abri et celles qui l'étaient presque. Par conséquent, il n'existe pas de renseignements sur les caractéristiques des sans-abri et les raisons de leur situation.

Le tableau 5 montre les sources de revenus des personnes n'ayant absolument aucun toit. Comme dans nos études précédentes, environ la moitié de ces personnes (49 % dans le V7, 48 % dans le V6, 50 % dans le V4 et 52 % dans le V3) ont indiqué n'avoir aucune source de revenus. De même, dans le V5, près de la moitié ont dit être dans cette situation (42 %). Ontario au travail constituait la principale source de revenu du cinquième au quart des sans-abri étudiés dans les volets 2 à 7. Après Ontario au travail vient la rente d'invalidité (c.-à-d., POSPH). Nous avons aussi régulièrement constaté que seulement une poignée de gens recevaient un revenu d'emploi (n = 9 dans le V7, n = 5 dans le V6, n = 9 dans le V5, n = 6 dans les V3 et V4) ou de l'assurance-emploi (n = 1 dans le V7, n = 4 dans le V6, n = 9 dans le V5, n = 7 dans le V3 et n = 4 dans le V4). Très peu de personnes absolument sans-abri avaient d'autres sources de revenus (n = 11

dans le V7, n = 4 dans le V6 et n = 5 dans le V5). Dans le V7, ces personnes ont dit compter sur des sources comme une rente privée, une pension alimentaire, des prestations de veuve ou d'orphelin ou du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario.

**Tableau 5 : Sources de revenus des personnes absolument sans-abri
Juillet 2001 à juillet 2003**

	Juillet 2000	Juillet 2001	Jan. 2002	Juillet 2002	Jan. 2003	Juillet 2003
Sources de revenus		%	%	%	%	%
Aucun revenu	--	51.9	50.4	41.6	48.2	46
Ontario au travail	--	20.2	23.6	21.9	28.8	24.3
POSPH	--	11.6	13	16.9	12.2	14.9
AE	--	5.4	3.3	5.1	2.9	0.5
Emploi	--	4.7	4.9	5.1	3.6	4.5
SV	--	2.3	--	--	0.7	2
RPC	--	0.8	2.4	7.3	0.7	1.5
Autres (rente privée, pension alimentaire , prestations de veuve ou d'orphelin, ou RAFEO)	--	3.1	2.4	2.8	2.8	6.3

^a L'étude du volet 1 n'a pas fait la différence entre les personnes absolument sans abri et celles qui l'étaient presque. Par conséquent, il n'existe pas de renseignements sur les caractéristiques des sans-abri et les raisons de leur situation. Dans le volet 2, les données sur le revenu ont été recueillies sous une forme légèrement différente.

Raisons du sans-abrisme absolu

Dans chaque étude, des renseignements ont été recueillis afin de mieux comprendre les raisons de l'absence absolue de logement; elles sont rapportées dans le tableau 6. Dans les sept volets, la combinaison des problèmes structurels comme le chômage, la pauvreté et la pénurie de logements à prix abordable constitue les principales causes du sans-abrisme absolu à Sudbury. Dans le V7, ces problèmes structurels ou systémiques ont représenté 44 % des raisons fournies par les sans-abri absolus, par rapport à 30 % dans le V6. À l'exception du V6, le chômage a été cité le plus souvent dans tous les volets. Près du quart des sans-abri absolu l'ont évoqué dans le V7.

Le deuxième problème structurel relevé dans les sept études concerne le logement. L'incapacité de payer le loyer étant clairement liée à la pauvreté et aux faibles revenus, nous avons combiné ces réponses dans une seule catégorie dans le tableau 6. Il convient de souligner que nous avons indiqué l'expulsion dans une catégorie distincte mais qu'elle peut raisonnablement se combiner aux autres problèmes de logement et à la pauvreté. Dans le V7, 15 personnes ont dit être à la rue parce qu'elles avaient été expulsées de leur logement.

Une autre cause structurelle du sans-abrisme notée dans tous les volets sont les problèmes d'accès aux programmes de sécurité du revenu, notamment Ontario au travail (OT). Dans le V7, 29 personnes étaient sans abri parce qu'elles avaient été jugées inadmissibles à l'aide sociale ou parce que leurs prestations avaient été supprimées; 22 autres personnes ont dit que le versement de leurs prestations était en retard ou que ces prestations étaient tout simplement insuffisante pour assurer leur subsistance.

Interrogées sur les raisons du sans-abrisme absolu, beaucoup de personnes ont cité les « problèmes familiaux ». Cependant, les données qualitatives découlant d'entrevues approfondies avec des sans-abri (c'est-à-dire dans le V3) ont révélé que la cause profonde de ces problèmes est la violence familiale. En combinant les problèmes familiaux, le divorce ou la séparation et la violence familiale, on constate qu'environ 13 % des clients des services recensés dans le V7 étaient à la rue pour ces raisons. Ces catégories représentent une plus petite proportion de sans-abri absolus dans le V7 que dans les V4, V5 et V6 parce les facteurs structurels ont été cités plus souvent.

Un nombre substantiel de sans-abri absolus ont relaté leurs problèmes de toxicomanie dans tous les volets. Dans le V7, le nombre absolu de personnes faisant allusion à ces difficultés était plus élevé que dans les volets précédents mais la proportion attribuant leur situation à la toxicomanie n'était pas plus élevée que dans les volets précédents. Le nombre de personnes ayant cité ce problème a varié de 21 à 49 dans les divers volets.

L'itinérance ou le déplacement a fait aussi partie des raisons du sans-abrisme absolu citées dans les sept volets. Dans le V7, 90 personnes y ont attribué leur situation. Ce chiffre était plus élevé que dans les autres volets. Dans le V7, un nombre substantiel de sans-abri absolus (n = 24) ont aussi dit qu'ils se trouvaient à la rue à la suite de leur libération de prison.

Tableau 6 : Raisons du sans-abrisme absolu - Juillet 2000 à juillet 2003^a

Raisons	Juillet 2001			Janvier 2002			Juillet 2002			Janvier 2003			Juillet 2003		
	Cas ^b N	Réponses ^b %		Cas ^b N	Réponses ^b %		Cas ^b N	Réponses ^b %		Cas ^b N	Réponses ^b %		Cas ^b N	Réponses ^b %	
Chômage et recherche d'emploi	60	18,2		43	17,4		62	16,8		13	5,1		137	23,3	
Toxicomanie	40	12,2		21	8,5		31	8,0		30	11,7		49	8,3	
Itinérance	35	10,6		28	11,3		35	9,5		29	11,3		90	15,3	
Problèmes avec OT	33	9,9		25	10,1		48	13,1		28	10,9		51	8,7	
Incapacité de payer le loyer ou l'hypothèque/salaire peu élevé/pas d'argent	30	9,4		40	16,2		39	10,7		36	14,1		74	12,6	
Problèmes familiaux	26	7,9		27	10,9		45	12,2		46	18,0		65	11,1	
Violence familiale	23	7,0		17	6,9		26	7,1		16	6,2		3	0,5	
Maladie/maladie mentale	23	7,0		24	9,7		32	8,7		18	7,0		67	11,4	
Sortie de prison	11	3,3		7	2,8		7	1,9		24	9,4		24	4,0	
Expulsion	11	3,3		9	3,6		10	2,7		8	3,1		15	2,6	
Divorce ou séparation	8	2,4		1	0,4		9	2,4		3	1,2		10	1,7	
Autres	27	8,8		5	2,2		24	6,5		5	2,0		3	0,5	

^a L'étude du volet 1 n'a pas fait la différence entre les personnes absolument sans abri et celles qui l'étaient presque. Par conséquent, il n'existe pas de renseignements sur les caractéristiques des sans-abri et les raisons de leur situation. Dans le volet 2, les fournisseurs de service ont consigné les raisons du sans-abrisme absolu sous une forme légèrement (c.-à-d. moins d'options de réponses).

^b Fondé sur des réponses multiples.

Le sexe et le sans-abrisme absolu

Dans les V6 et V7, des hommes et des femmes ont cité la gamme complète des raisons du sans-abrisme énumérées dans le tableau 6. Les principales relevées dans le V7 ont été indiquées par une proportion légèrement plus élevée d'hommes pour ce qui concerne le chômage (26 % d'hommes par rapport à 19 % de femmes) et une proportion substantiellement plus élevée de femmes pour ce qui est des problèmes familiaux, de la violence familiale et du divorce (21 % de femmes par rapport à 9 % d'hommes). Il n'y a pas eu d'autres différences frappantes entre les raisons données par les hommes et les femmes.

Dans des proportions semblables, les deux sexes ont attribué leur situation aux problèmes de logement et à l'incapacité de payer le loyer (13 % d'hommes et 15 % de femmes), à l'itinérance ou au déplacement (17 % d'hommes et 13 % de femmes), à la maladie physique ou mentale (10 % d'hommes et 14 % de femmes), aux problèmes d'aide sociale (9 % d'hommes et de femmes) et à la toxicomanie (9 % d'hommes et 6 % de femmes).

Caractéristiques des personnes n'ayant absolument aucun logement

Comme indiqué plus haut, 608 sans-abri au total ont été recensés dans le volet 7. Ce nombre inclut 371 personnes relativement sans abri et à risque de le devenir dans un proche avenir, ainsi que 237 qui étaient absolument sans abri.

Âge

La population totale des sans-abri (à risque élevé et absolument sans abri) relevée dans le volet 7 incluait 68 nourrissons et enfants de moins de 13 ans (V6 = 41 et V5 = 63) qui accompagnaient un ou les deux parents; 80 adolescents de 13 à 19 ans (V6 = 72 et V5 = 69, et 45 personnes de 60 ans ou plus (V6 = 9 et V5 = 5). Par conséquent, le volet 7 a relevé proportionnellement plus de personnes âgées que les précédents. Il est possible que ce résultat soit dû aux méthodes améliorées de collecte des données. La répartition complète des âges des sans-abri figure dans le tableau 7.

Le nombre d'enfants a fluctué quelque peu au cours des sept volets, s'échelonnant entre 32 et 68. Cependant, la proportion d'enfants de moins de 13 ans est demeurée à peu près inchangée (de 10 à 14 %). Les résultats du V7 ne sont pas exceptionnels à cet égard. Il y a eu plus d'écarts dans la proportion d'adolescents et de jeunes adultes dans la vingtaine; les adolescents ont constitué entre 10 % et 18 % de ce groupe et les jeunes dans la vingtaine ont compté pour 19 à 29 %. La proportion de personnes âgées est restée relativement faible dans les sept volets. Les études ont révélé que la majorité des sans-abri sont des adultes dans la vingtaine, la trentaine ou la quarantaine. Des données relativement complètes sur l'âge des sans-abri ont été recueillies dans les volets 4 à 7 car ce renseignement existait pour 98 % des personnes étudiées dans le V4, pour

91 % dans le V5, pour 98 % dans le V6 et pour 97 % dans le V7.

Tableau 7 : Population des sans-abri par groupe d'âge^a- Juillet 2000 à juillet 2003

Groupes d'âges	Juillet 2000		Jan. 2001		Juillet 2001		Jan. 2002		Juillet 2002		Jan. 2003		Juillet 2003	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
0 - 5 ^b	30	7,4	21	6,5	12	4,3	23	5,1	25	5,7	23	5,7	27	4,4
6 - 12 ^b	23	5,6	22	6,8	20	7,1	37	8,2	38	8,6	18	4,5	41	6,7
13 - 19 ^b	61	15,0	57	17,6	37	13,2	46	10,2	69	15,6	72	18,0	80	13,2
20 - 29	79	19,4	68	21,0	82	29,3	107	23,8	82	18,6	99	24,7	131	21,5
30 - 39	87	21,4	61	18,8	56	20,0	85	18,9	87	19,7	70	17,5	105	17,3
40 - 49	82	20,1	58	17,9	47	16,8	87	19,4	87	19,7	78	19,5	131	21,5
50 - 59	27	6,7	33	10,5	19	6,8	51	11,4	49	11,0	32	8,0	48	7,9
60 - 69	13	3,2	3	0,9	3	1,1	10	2,2	5	1,1	8	1,9	29	4,8
70+	5	1,2	1	0,3	4	1,4	3	0,7	--	--	1	0,2	16	2,6

Notes :

^a L'âge de certaines personnes manquait.

^b Inclut les enfants ou adolescents accompagnant leurs parents

Sexe et âge

La figure 2 compare le sexe des sans-abri recensés dans les volets 1 à 7. La proportion de femmes (environ 40 %) est demeurée à peu près inchangée dans la plupart des volets. Ces résultats sont semblables à ceux rapportés pour Toronto, où les femmes représentent 37 % des clients du système d'hébergement d'urgence (SCHL, 1999). Alors que dans le V5, la proportion a changé radicalement et les femmes ont été plus nombreuses que les hommes, les résultats du V6 et du V7 concordent plus à ceux des volets 2 à 4.

Figure 2 : Population des sans-abri, par sexe
Juillet 2000 à juillet 2003

Juillet Janvier

Femmes Hommes

Le tableau 8 montre les proportions d'hommes et de femmes dans les divers groupes d'âges. Nous avons relevé des variations considérables dans ces proportions dans de nombreuses catégories d'âges. Par exemple, dans certaines études, les hommes ont prédominé alors que dans d'autres, les femmes ont constitué la majorité des adolescents, des jeunes adultes, des personnes d'âge mûr et des personnes âgées. Étant donné que le nombre de personnes âgées a toujours été réduit, ces statistiques ne sont pas fiables. Dans le volet 7, les proportions de garçons et de filles était, comme on s'y attendait, presque égales. Les adolescentes sans abri étaient plus nombreuses que leurs homologues masculins mais la plupart des adultes sans abri étaient des hommes (entre 52 et 70 % selon le groupe d'âges).

Tableau 8 : Pourcentage des sans-abri, par sexe et âge - Juillet 2000 à juillet 2003

	Juillet 2000		Janvier 2001		Juillet 2001		Janvier 2002		Juillet 2002		Janvier 2003		Juillet 2003	
	Homme	Femme												
0-5	57	43	52	48	42	58	48	52	48	52	65	35	50	50
6-12	39	61	50	50	40	60	54	46	50	50	50	50	54	46
13-19	54	46	39	61	40	60	65	39	52	48	57	43	45	55
20-35	61	39	60	40	64	36	52	48	45	55	41	59	52	48
36-59	70	30	70	30	77	23	64	36	52	48	36	64	68	32
60+	94	6	75	25	57	43	46	54	80	20	33	67	70	30

Appartenance ethnique

Les résultats concernant la culture et la langue ont été constants dans les sept volets. Dans le V7, comme dans les précédents, la majorité des sans-abri étaient d'origine européenne (73 % dans V1, 76 % dans V2, 74 % dans V3, 72 % dans V4, 70 % dans V5, 72 % dans V6 et 77 % dans V7) et la plupart (plus des trois quarts ou 78 % dans V7) étaient anglophones. La proportion de Francophones sans abri a varié entre 11 et 25 % dans les divers volets (voir la figure 3).

Il est important de souligner que certaines personnes se déclarent à la fois Anglophones et Francophones et que, dans le V7, 17 sans-abri se sont dits à la fois Francophones et Anglophones. De plus, dans chaque volet, des Autochtones ont dit que leur langue était le français (6 en janvier 2002, 7 en juillet 2002, 8 en janvier 2003 et un en juillet 2003). Trois membres de minorités visibles se sont aussi dites Francophones dans les V6 et V7. Par conséquent, au total, 16 % des sans-abri recensés dans le V6 et 17 % dans le V7 ont indiqué qu'ils parlaient français (la même proportion que dans le V5 par rapport à 12 % dans le V4).

Comme dans les volets précédents, les Autochtones étaient largement sur-représentés dans la population des sans-abri. Dans le V7, 21 % étaient autochtones (par rapport à 26 % dans le V6 et à 27 % dans le V5). Alors que les Autochtones représentaient une plus petite proportion du total de la population des sans-abri dans le V7 que dans tous les volets précédents (c'est-à-dire qu'ils constituaient environ le quart de cette population dans les volets précédents), ils demeuraient largement sur-représentés par rapport à leur nombre dans la population totale de Sudbury. Selon Statistique Canada (2003), les données du recensement de 2001 indiquent que la population des minorités visibles représente 2 % de la population totale et que les Autochtones, y compris les Indiens d'Amérique du Nord et les Métis, constituent 4,8 % de la population du Grand Sudbury alors que les personnes d'origine francophone comptent pour 29,6 % de la population de la ville.

Comme précédemment également, dans le V7, les membres des minorités visibles étaient très peu nombreux (2 % de la population des sans-abri dans les V6 et V7 par rapport à 3 % dans le V5). Cette observation reflète la petite proportion de membres des minorités visibles dans la population de Sudbury.

Figure 3 : Population des sans-abri, par appartenance ethnique - Juillet 2000 à juillet 2003

Juillet Janvier

Anglophones (origine européenne)

Francophones

Autochtones

Minorités visibles

Situation de famille

Les résultats du V7 confirment ceux des études précédentes qui indiquaient que la majorité des hommes et des femmes sans abri sont célibataires ou sans attache (voir le tableau 9). La différence de la situation de famille des hommes et des femmes relevée dans le V7 était semblable à celle constatée dans le V1. Les femmes sans abri ou presque sans abri de Sudbury sont souvent mariées, dans des unions de fait, divorcées ou veuves. En revanche, la vaste majorité des hommes sans abri étaient célibataires ou sans attache dans les sept volets.

Tableau 9 : Sexe et situation de famille - Juillet 2000 à juillet 2003

Situation de famille	Juillet 2000		Janvier 2001		Juillet 2001		Janvier 2002		Juillet 2002		Janvier 2003		Juillet 2003	
	F %	H %	F %	H %	F %	H %	F %	H %	F %	H %	F %	H %	F %	H %
Marié/Union de fait	22.8	10.8	17.3	6.8	20.2	14.4	21.9	14.2	23.0	19.9	22.5	12.8	19.8	13.3
Célibataire/sans attache	50.0	66.5	77.4	84.8	65.9	73.1	54.4	73.4	59.7	62.8	55.1	74.0	48.9	70.3
Divorcé(e)/veuf/veuve	27.2	22.7	5.3	8.4	13.9	12.5	23.8	12.4	17.3	17.3	22.4	13.3	31.3	16.4

Soutien social, aide sociale et raisons du sans-abrisme

Prestations d'aide sociale et sources de revenus

Au plan des prestations d'aide sociale, nos rapports précédents ont indiqué des différences entre les personnes n'ayant absolument aucun toit et celles risquant fort de se retrouver à la rue (les résultats concernant les sans-abri absolus se trouvent dans le tableau 5). La figure 4 donne le pourcentage de personnes presque sans abri qui n'avait pas de logement dans le V7. La proportion générale des presque sans-abri qui ne recevaient *pas* d'aide gouvernementale dans le V7 était à peu près semblable dans les V4 et V5, soit environ le quart. Une plus grande proportion de personnes qui risquaient de se retrouver à la rue (par rapport à celles qui y vivaient) recevait un type quelconque de prestations et de revenus dans les V4, V5, V6 et V7. La source la plus commune de soutien gouvernemental était Ontario au travail (OT) et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH).

Figure 4 : Pourcentage de personnes à risque de devenir sans-abri recevant de l'aide sociale, du V4 au V7

Bénéficiaires de l'aide sociale

Autres

Aucune prestation

Sources des revenus

Le tableau 10 compare les sources de revenus des personnes qui vivaient dans la rue lors des volets 3 à 7 avec celles des personnes qui risquaient de perdre leur logement. Comme indiqué ci-

dessus, la différence clé entre les deux groupes était que les personnes vivant dans la rue étaient les plus susceptibles de n'avoir aucun revenu alors que celles ayant un logement précaire recevaient une forme quelconque de soutien au revenu. Quoique les proportions de sans-abri recevant du soutien gouvernemental aient fluctué, les modèles ont été semblables, avec environ entre le cinquième et le quart de sans-abri absolus bénéficiant de prestations d'OT et moins du sixième (16 %) de soutien financier du POSPH. Seulement une petite minorité (moins de 14 % dans les cinq derniers volets) ont indiqué recevoir un revenu d'emploi. Dans le V7, moins du dixième des sans-abri absolus et presque sans abri ont dit avoir un revenu d'emploi.

Tableau 10 : Comparaison des sources de revenus des personnes n'ayant aucun logement et de celles risquant beaucoup de devenir des sans-abri, V3 à V7

Sources de revenus	Juillet 2001		Janvier 2002		Juillet 2002		Janvier 2003		Juillet 2003	
	Absolument sans logement %	À risque de devenir des sans-abri %	Absolument sans logement %	À risque de devenir des sans-abri %	Absolument sans logement %	À risque de devenir des sans-abri %	Absolument sans logement %	À risque de devenir des sans-abri %	Absolument sans logement %	À risque de devenir des sans-abri %
Aucun revenu	51.9	35.8	50.4	22.4	41.6	23.4	48.3	5.0	46.0	26.5
Ontario au travail	20.2	26.5	23.6	40.4	21.9	34.1	28.8	50.5	24.3	35.2
POSPH	11.6	12.8	13.0	19.6	16.3	22.7	12.2	26.0	14.9	16.6
AE	5.4	4.4	3.3	2.3	5.1	6.4	2.9	9.0	0.5	2.6
SV	2.3	1.8	--	0.8	--	--	0.7	0.0	2.0	1.3
RPC	0.8	0.9	2.4	3.1	7.3	5.4	0.7	1.5	1.5	2.5
CSPAAT	--	0.4	--	0.3	--	--	1.4	0.5	--	0.8
Emploi	4.7	13.7	4.9	7.5	5.1	6.4	3.6	6.0	4.5	7.4
Autres ^a	3.1	3.7	2.4	3.6	4.5	3.0	1.4	1.5	6.3	7.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

^a Notes : Héritage, économies, rente privée, assurance privée, indemnité de grève, pension alimentaire, animation dans la rue ou mendicité

Raisons du sans-abrisme

Le tableau 11 résume les principales raisons qu'ont données les sans-abri de Sudbury lors des volets 1 à 7. Nous avons demandé aux fournisseurs de services qui ont participé au volet 7 de demander à leurs clients d'indiquer, à partir d'une liste établie lors des volets précédents, toutes les principales raisons de leur situation. Par conséquent, les mêmes séries de raisons que celles figurant dans l'instrument utilisé dans les 6 volets précédents figuraient dans l'instrument de collecte des données du V7. De plus, un espace était prévu pour indiquer des réponses ouvertes de sorte qu'il soit possible d'enregistrer d'autres raisons. Cependant, dans les sept volets, les sans-abri ont cité les mêmes catégories générales de raisons énumérées dans le tableau 11.

L'importance relative des raisons du sans-abrisme ont quelque peu différé dans les sept volets. Cependant, les principales citées par les sans-abri ont été les mêmes dans tous les volets. Les problèmes structureaux ou systémiques que sont le chômage, le logement et l'aide sociale sont responsables de la majeure partie du sans-abrisme (dans le V7, les problèmes structureaux pris ensemble ont constitué 54 % des réponses).

Dans le V7, la distribution des réponses a un peu différé de celle des volets précédents car les répondants avaient été priés d'indiquer toutes les raisons pertinentes. Par rapport aux volets précédents, plus de sans-abri interrogés dans ce volet ont évoqué le chômage. Quoique les problèmes de logement et d'aide sociale représentaient une plus petite proportion des réponses dans le V7, il se peut que le questionnaire révisé ait permis d'obtenir une évaluation plus précise de la mesure dans laquelle les divers facteurs sont liés au sans-abrisme. Étant donné que le questionnaire permettait aux participants de relever toutes les raisons pertinentes dans une liste commune, on obtient une indication de la mesure dans laquelle les problèmes ont touché ces personnes. Par exemple, à la fin juillet 2003, 192 personnes ont dit avoir des problèmes de logement et 190 des problèmes d'aide sociale, comme des prestations insuffisantes, la perte de l'admissibilité aux prestations ou l'attente pour en recevoir.

Le questionnaire révisé qui a servi à recueillir les données a révélé que l'étendue des problèmes mentaux et des handicaps est supérieure à celle dénotée dans les volets précédents. En effet, 198 sans-abri ont attribué leur situation à ces problèmes. Un nombre semblable a cité l'itinérance ou le déplacement (n = 194). C'est dans le V6 que la proportion de sans-abri citant des problèmes familiaux (15 %) a été la plus élevée. Quoique la proportion citant ces problèmes ait été légèrement inférieure dans le V7, le nombre réel de personnes citant les problèmes familiaux ou la violence familiale était en fait plus élevé dans le V7 (176 par rapport à 74 dans le V6).

Finalement, il convient de souligner que, dans le V7, la toxicomanie et la libération de prison ont aussi figuré dans les causes importantes. Là encore, la proportion de sans-abri qui a indiqué ces raisons était semblable à celle relevée dans les volets précédents mais les chiffres réels étaient supérieurs.

Tableau 11 : Principales raisons du sans-abrisme - Juillet 2000 à juillet 2003

	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7		
	%	%	%	%	%	%	%	N ^b	
Raisons de l'absence de logement^a									
Problèmes de travail :	22.7	11.6	18.0	20.8	27.2	10.3	30.2	484	
• Chômage									
• Recherche du travail									
• Salaire peu élevé									
Problèmes d'assistance sociale :	20.4	17.6	19.1	20.5	14.8	15.2	11.9	190	
• Prestations insuffisantes/tardives									
• Aide sociale supprimée									
• Attend des prestations d'invalidité									
• N'est pas admissible à OT									
• Pas d'argent									
Problèmes de logement :	14.3	14.1	9.3	15.5	10.0	15.8	12.0	192	
• Incapable de payer le loyer ou l'hypothèque									
• Expulsé(e)									
• Logement inadéquat									
Toxicomanie	9.4	2.8	10.4	6.4	7.3	9.5	6.4	103	
Problèmes familiaux	7.1	5.9	9.8	9.5	16.8	19.0	11.0	176	
• Divorce ou séparation									
• Problèmes familiaux (violence, mauvais traitements, etc.)									
Voyage/itinérance/déplacé, transféré, ou déménagement	6.4	16.2	10.8	8.7	8.7	11.2	12.1	194	
Maladie physique ou mentale	2.8	5.2	8.0	8.3	8.6	9.7	12.4	198	
Libération de prison	2.0	2.8	2.6	2.6	1.9	7.1	3.3	53	
Autres	3.3	2.1	6.5	1.6	4.7	2.2	0.7	11	

TOTAL DES RÉPONSES	100	1601								
---------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	-------------

^a Les résultats se fondent sur des réponses multiples. Les pourcentages ne totalisent pas nécessairement 100 à cause d'erreurs dans l'arrondissement des chiffres.

^b La révision du questionnaire utilisé dans le V7 a probablement eu des conséquences sur le nombre de réponses, mais la même liste de raisons a été fournie dans tous les volets.

ÉTAPE II : ENQUÊTE DE QUARTIER

Un échantillon de 238 répondants a été constitué pour le volet 7. Comme indiqué dans les enquêtes de quartier précédentes, la majorité des répondants étaient des femmes (60 %), mais dans le présent volet, il y a eu légèrement plus d'hommes qu'auparavant (40 % par rapport à 36 %). Les répondants étaient âgés de 16 à 84 ans, la moyenne étant de 44 (l'âge moyen était de 44 dans le V2, de 43 dans le V3, de 43 dans le V4, de 43 dans le V5 et de 46 dans le V6). Comme dans les volets précédents, l'échantillon reflétait généralement la composition ethnique dominante de la population de Sudbury. Juste un peu plus des deux tiers des répondants étaient des Anglophones d'origine européenne (67 %) et un peu moins du tiers étaient des Francophones d'origine d'européenne (30 %). La proportion de répondants autochtones était légèrement inférieure par rapport aux volets 5 et 6 (9 %). Comme dans les enquêtes de quartier précédente, les membres des minorités visibles ont représenté une petite proportion (1 % par rapport à 2 % dans les échantillons des volets 1 à 5); ils provenaient d'Asie, d'Afrique ou du Moyen Orient.

Étant donné qu'un des objectifs de l'enquête de quartier étaient de repérer des sans-abri cachés, nous avons intentionnellement exagéré l'échantillon des quartiers à faibles revenus. C'est pourquoi la majorité des répondants des enquêtes des volets 1 à 7 ont déclaré que leur revenu était en dessous de la moyenne. Dans le volet 7, 54 % de l'échantillon a indiqué que le revenu familial était au-dessous de la moyenne (par rapport à 55 % dans le V6, 64 % dans le V5, 55 % dans le V3 et 67 % dans le V2). Le cinquième des participants au V7 a dit que le revenu du ménage était moyen pour Sudbury (19 %) et un autre cinquième (20 %) l'a situé au-dessus de la moyenne. De même, 19 % de l'échantillon ont indiqué qu'ils avaient suivi des cours à l'université ou obtenu un grade universitaire, alors qu'une proportion légèrement inférieure (22 %) a dit posséder un diplôme d'études secondaires ou ne pas avoir terminé ses études secondaires.

Le sans-abrisme constitue-t-il un problème?

Tout comme la plupart des résidents qui ont participé aux volets précédents, la vaste majorité des répondants interrogés dans le V7 (86 %) trouvaient que le sans-abrisme constituait un problème à Sudbury (V6 = 84 %; V5 = 80 % et V4 = 84 %). En outre, étant donné que les divers rapports sur le sans-abrisme ont attiré l'attention des médias, il n'est pas surprenant que plus des deux tiers (69 %) des répondants du V7 ont dit qu'ils avaient entendu parler du sans-abrisme à Sudbury (par rapport à 51 % dans le V5 et à 71 % dans le V).

Facteurs liés au sans-abrisme

Dans les sept enquêtes, les résidents devaient évaluer une série de facteurs qui, à leur avis, contribuaient au sans-abrisme dans le Grand Sudbury. Le tableau 12 indique le pourcentage qui a approuvé chacun des facteurs. Comme dans la plupart des volets précédents, les répondants du V7 ont estimé que le sans-abrisme à Sudbury est surtout dû au chômage, à la pauvreté et aux faibles revenus, ainsi qu'à la toxicomanie et à l'alcoolisme. Il s'agit d'une combinaison de facteurs individuels et structurels. La majorité des répondants ont aussi dit que la pénurie de

logements abordables et l'insuffisance du financement des programmes sociaux étaient responsables du sans-abrisme. Conformément aux résultats des volets précédents, les facteurs jugés moins souvent responsables du sans-abrisme étaient le coût excessif des loyers, la violence familiale et le divorce ou la séparation.

Tableau 12 : Évaluations des facteurs contribuant au sans-abrisme à Sudbury^a - Juillet 2000 à juillet 2003

Facteurs	Juillet 2000		Janvier 2001		Juillet 2001		Janvier 2002		Juillet 2002		Janvier 2003		Juillet 2003	
	D'ac- cord (%)	Class ement ^b	D'ac- cord (%)	Rank Orde r	D'ac- cord (%)	Class ement ^b								
Chômage	80.9	2	84.6	3	71.4	3	72.9	3	80.5	1	78.2	3	77.7	1
Pauvreté accrue	78.8	3	83.6	2	71.6	2	72.9	4	75.9	3	78.9	2	68.2	3
Alcoolisme/ toxicomanie	77.3	1	88.1	1	76.6	1	77.0	1	77.9	2	82.9	1	77.4	2
Pénurie de fonds pour payer les programmes sociaux	73.7	7	79.2	5	63.0	5	63.4	6	64.8	5	66	6	58.1	7
Pénurie d'assistance sociale	64.9	5	80.6	7	57.0	7	59.5	7	64.3	6	64.4	8	52.1	8
Maladie mentale	64.2	4	82.9	4	66.4	4	74.3	2	69.0	4	70.9	5	59.3	5
Bas salaires	61.7	9	75.9	6	57.2	6	65.9	5	62.3	7	63.7	9	60	4
Aide sociale insuffisante	60.1	6	80.3	8	56.1	8	58.4	8	57.8	8	64.6	7	51.8	9
Pénurie de logements abordables	56.8	8	78.4	10	51.1	10	55.8	9	56.4	9	71	4	58.4	6
Loyer excessif	56.4	10	72.7	11	51.1	11	53.7	11	55.3	10	61.4	10	47.6	10
Violence conjugale	54.5	11	60.1	9	52.5	9	54.0	10	54.8	11	58.6	11	47	11
Divorce/séparation	42.6	12	49.2	12	38.3	12	46.5	12	40.1	12	43.2	12	37.2	12

^a Les questions sont énumérées selon l'importance accordée par les résidents lors du volet 1; les pourcentages des catégories **D'accord** et **Tout à fait d'accord** ont été additionnés

^b Le classement indique l'ordre d'importance

Comparaison des attitudes envers le sans-abrisme : à Sudbury et au Canada

Le tableau 13 compare les résultats des enquêtes menées dans des quartiers de Sudbury avec ceux d'une enquête menée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en collaboration avec Environics. Dans l'ensemble, les résultats des volets 4 à 7 sont très semblables à ceux du sondage d'opinion publique de la SCHL/Environics. La grande majorité des répondants à l'enquête de quartier a convenu que le sans-abrisme est en hausse au Canada, que plus de jeunes gens, de femmes et d'enfants se retrouvent à la rue, et que les gouvernements devraient dépenser plus pour prévenir le sans-abrisme. Dans le V7, 60 % des résidents étaient fortement d'accord avec ce dernier énoncé, par rapport à seulement 28 % de l'échantillon de 2000 de la SCHL. Les deux tiers ou plus des résidents trouvaient aussi que le problème entraîne un coût pour la société et non pas seulement un coût individuel. Ils ont convenu que des gens peuvent avoir un revenu mais être quand même sans abri.

Expériences personnelles du sans-abrisme : En général et à Sudbury

Des questions sur les expériences personnelles en matière de sans-abrisme visaient à déterminer si les résidents, des membres de leur famille, ou des amis avaient déjà été sans-abri² et si quelqu'un qu'ils connaissaient, vivant à Sudbury, l'avait déjà été. Les résultats sont indiqués dans les figures 5 et 6. Entre 19 % et 35 % des répondants des volets 1 à 7 ont indiqué qu'eux-mêmes ou une de leurs connaissances avaient fait l'expérience du sans-abrisme. Les résultats du V7 sont semblables à ceux des V5 et V6. Un bon quart des résidents ont dit qu'eux-mêmes, un membre de leur famille ou un ami avaient été à la rue à un moment donné par le passé.

La figure 6 montre les résultats de la question « Qui était sans-abri - vous, un membre de votre famille ou un ami? », Les résultats ont varié considérablement dans les volets 2 à 7 (cette question n'a pas été posée dans le premier volet). Entre 15 % et 38 % des personnes qui ont dit avoir été touchées de près ou de loin par le sans-abrisme ont indiqué qu'elles-mêmes avaient été à la rue par le passé. Dans le V7, le quart des personnes qui avait été touchées par le sans-abrisme ont indiquées qu'elles avaient été à la rue. Comme dans le V6, des proportions semblables, environ le tiers, ont dit qu'un membre de la famille ou un ami avait été sans-abri. De plus, 5 participants au V7 ont indiqué qu'eux-mêmes, des membres de la famille ou des amis avaient été sans abri à un moment donné.

Les répondants devaient aussi indiquer si une personne sans abri vivait chez eux au moment de l'enquête. Dix-huit (18 %) ont dit héberger un sans-abri. Il était ressorti des volets précédents qu'entre un et 4 % des résidents hébergeaient un sans-abri.

² La question était la suivante : « Avez-vous ou un membre de votre famille ou un ami a déjà été sans-abri? »

Tableau 13 : Attitudes envers le sans-abrisme : Sudbury, de janvier 2002 à juillet 2003 et échantillon national de la SCHL^a

Attitudes	Sudbury T7		Sudbury T6		Sudbury T5		Sudbury T4		SCHL 2000	
	D'accord (%)	Pas d'accord (%)								
Le nombre de sans-abri au Canada augmente beaucoup.	72	4	80	4	75	5	82	3	80	14
La population des sans-abri au Canada évolue et inclut plus de jeunes, de femmes et d'enfants.	81	6	82	5	79	8	83	3	89	7
Les organisations, comme les banques alimentaires et les centres d'hébergement temporaires sont des solutions suffisantes (assez bonnes) pour faire face au problème du sans-abrisme.	18	67	23	62	17	71	12	76	20	79
Les sans-abri incluent des personnes qui doivent s'allier à d'autres parce qu'elles n'arrivent pas à trouver de logement.	55	15	50	25	60	22	63	17	77	21
Des gens peuvent avoir un revenu mais être quand même sans abri.	68	16	66	19	66	19	70	14	69	28
Le sans-abrisme ne fait de mal qu'aux sans-abri eux-mêmes. Le sans-abrisme ne coûte pas vraiment à la société.	20	72	16	74	13	79	11	82	13	86
Les gouvernements devraient dépenser plus pour prévenir le sans-abrisme.	77	9	79	5	84	6	79	10	67	30

^a Enquête sur les attitudes des Canadiens envers le sans-abrisme — 1996-2000.

Figure 5 : Distribution des réponses des personnes ayant fait l'expérience personnelle du sans-abrisme - Juillet 2000 à juillet 2003

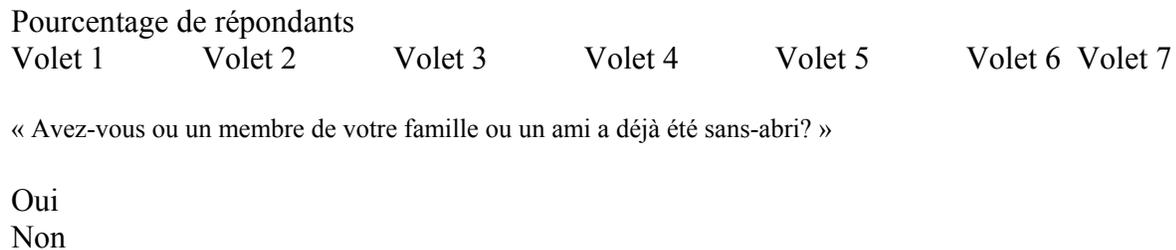
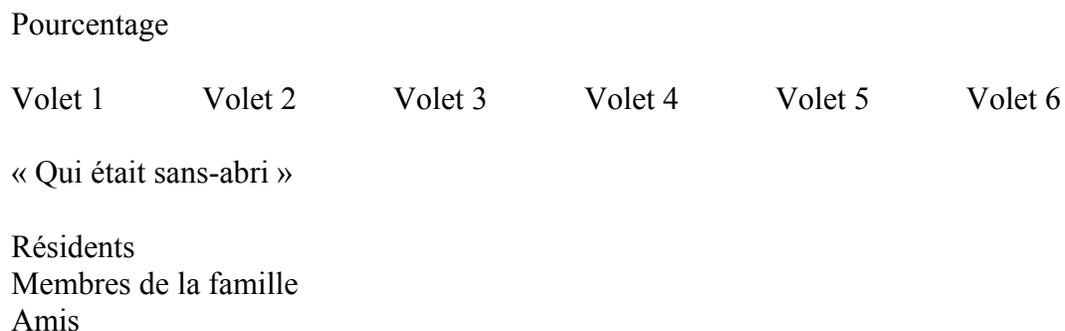


Figure 6 : Qui était sans-abri?
Janvier 2001 à juillet 2003



Points de vue des résidents sur les stratégies de règlement du sans-abrisme

Dans le V7, 80 % des répondants ont exprimé une opinion sur des stratégies pour faire face au sans-abrisme. Comme dans les volets précédents, certaines personnes ont privilégié principalement deux stratégies : premièrement, plus de financement gouvernemental pour la santé, la santé mentale et les programmes sociaux (voir le tableau 14). Plus du quart des répondants à l'enquête de quartier ont mentionné cette stratégie.

Dans le V7, la deuxième stratégie évoquée le plus souvent était centrée sur la création d'emplois, l'aide à l'emploi et le soutien pour l'éducation. Troisièmement, près du cinquième des répondants (et une proportion semblable dans les volets précédents) ont fait le commentaire qu'il faudrait créer plus de refuges. Certaines personnes de ce groupe pensaient qu'il serait bon de convertir certains édifices abandonnés afin que les sans-abri puissent les utiliser.

Près du cinquième également des répondants ont aussi mentionné le logement abordable. D'autres stratégies suggérées incluaient la sensibilisation accrue du public au sans-abrisme et la poursuite des études. Quelques répondants (4 %) estimaient qu'une approche appropriée consisterait à réduire les dépenses gouvernementales et à instaurer des règlements plus stricts

Le sans-abrisme à Sudbury
pour l'aide sociale.

Volet 7 - Juillet 2003

Tableau 14 : Points de vue des résidents sur les stratégies de règlement du sans-abrisme - Juillet 2000 à juillet 2003

	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7
Stratégies	% de réponses						
Plus de fonds gouvernementaux pour l'aide sociale, les services sociaux et les services de santé mentale	44.8	35.5	37.0	22.2	27.5	36.9	28.8
Accroître la sensibilisation du public sur la question	14.1	1.7	7.3	16.2	7.3	13.3	11.2
Créer plus d'emplois, de meilleurs emplois et de l'aide à l'emploi	12.4	10.7	17.0	14.4	23.9	12.7	20.8
Logement à prix abordable	11.4	13.2	13.5	17.4	13.0	10.5	13.6
Créer plus de refuges	9.4	20.5	14.8	21.0	18.5	20.8	18.0
La communauté devrait faire des dons	4.0	0.9	2.4	7.2	2.0	2.9	1.6
Changer le gouvernement provincial	3.0	3.4	2.4	--	--	--	--
Effectuer plus de recherches sur le sans-abrisme local	1.0	7.3	2.6	--	3.2	2.9	2.4
Réduire les dépenses gouvernementales/instaurer des règlements plus stricts en matière d'aide sociale	--	--	3.0	1.8	0.4	0.6	3.6

ÉTAPE III : OBSERVATIONS SUR LE TERRAIN

Chacun des sept volets a comporté un élément qualitatif mené sur le terrain. Cette étape consistait à effectuer des observations dans des lieux du centre-ville fréquentés par des sans-abri. Lors du V7 (du 23 au 29 juillet 2003), les observations sur le terrain se sont déroulées simultanément avec les activités de recherche des étapes I et II. Le principal objectif de cette étape était de consigner les circonstances personnelles des sans-abri. Les membres de l'équipe de recherche ont accompagné des travailleurs fournissant des services aux sans-abri. Dans les six premiers volets, certains membres ont aussi participé à un programme d'accompagnement d'agents des services régionaux de la police de Sudbury lors de leurs patrouilles nocturnes; cependant, ce programme n'était pas offert dans le V7.

La plupart des thèmes sont revenus lors de cette étape des volets 1 à 7 (voir l'encadré 1). Une exception évidente est que les observations effectuées en juillet (V1, V3, V5 et V7) n'ont pas mis en évidence la nécessité de rester au chaud (à cause des différences de températures entre janvier et juillet). Dans le V7, les chercheurs sur le terrain n'ont pas consigné de notes sur les « gens ordinaires » se retrouvant à la rue ou les éléments quotidiens de stress que sont trouver et garder de la nourriture et des vêtements ou accéder à des salles de bain. Cependant, tous les autres aspects du sans-abrisme figurant dans l'encadré 1 ont été consignés.

Encadré 1 : Thèmes ressortant des observations sur le terrain - Juillet 2000 à juillet 2003							
Thèmes	V1 Juillet 2000	V2 Jan. 2001	V3 Juille t 2001	V4 Jan. 2002	V5 Juille t 2002	V6 Jan. 2003	V7 Juillet 2003
Maladie mentale	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Toxicomanie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Des « personnes normales » sont sans abri	✓	✓	✓	✓	✓	✓	--
Relations d'aide parmi les sans-abri	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Accès aux services de soutien	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Questions de santé	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ennuis et facteurs de stress quotidiens (p. ex. porter des sacs)	✓	--	✓	✓	✓	✓	--
Trouver un endroit pour dormir	✓	--	✓	✓	✓	✓	✓
Trouver un endroit pour se tenir au chaud	--	✓	--	✓	--	✓	--
Adolescents sans-abri	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Prostitution	--	--	✓	✓	✓	✓	✓
Note: ✓ indique que la question/le thème a été observé directement et consigné dans les notes prises sur le terrain.							

CONCLUSIONS

Cette étude échelonnée sur trois ans a clairement montré que les principales causes du sans-abrisme sont liées à des problèmes systémiques, comme la pauvreté, l'insuffisance des programmes gouvernementaux de soutien au revenu et de logements à prix abordable, le chômage et la violence familiale. Même si, dans les sept volets, beaucoup de sans-abri ont cité des facteurs apparemment personnels, comme l'itinérance et la toxicomanie, ces problèmes pourraient être considérés comme des conséquences de problèmes structureaux plus généraux. Par exemple, dans les entrevues d'ordre qualitatif, beaucoup de sans-abri ont dit que ce sont la pauvreté et le chômage qui les amenés à prendre la route. Ils ont expliqué qu'ils étaient partis dans d'autres villes pour y chercher des possibilités d'emploi et des services de soutien. En outre, la documentation sur la toxicomanie indique que ce sont les circonstances difficiles liées au sans-abrisme qui conduisent à la migration et non pas le contraire. Il est également important de reconnaître que le racisme et la discrimination contribuent à mettre à la rue des Autochtones et des membres d'autres groupes minoritaires, notamment des Francophones (un groupe linguistique minoritaire). Finalement, les personnes qui ont indiqué que la maladie mentale est un facteur clé du sans-abrisme avaient aussi tendance à dénoncer les mêmes facteurs systémiques que d'autres sans-abri.

Du point de vue des fournisseurs de services, les causes fondamentales du sans-abrisme sont de deux ordres. Ce sont, premièrement, les facteurs structurels et systémiques : la pauvreté, le chômage, la discrimination et les lacunes de la sécurité sociale pour les personnes vulnérables, comme celles souffrant de maladie physique ou mentale ou victimes de violence familiale. En deuxième lieu viennent les problèmes personnels, surtout dans les domaines de la toxicomanie et de la dynamique de la vie.

Les résultats d'une analyse croisée des données provenant de l'enquête auprès des fournisseurs de services, axée en partie sur les causes perçues du sans-abrisme dans des sous-groupes particuliers, suggèrent que le traitement des toxicomanies mérite une attention soutenue. Il est clair, également, que les fournisseurs de services pensent que le problème du sans-abrisme doit être abordé en s'attaquant aux facteurs structurels fondamentaux qui touchent la plupart de leurs groupes de clients. Ce sont : 1) la pénurie de logements sociaux abordables, 2) le chômage élevé et le faible niveau de scolarité, 3) la pénurie de services et de logements supervisés pour les personnes ayant une maladie mentale, et plus généralement, 4) la pauvreté persistante. Cette dernière est due à des facteurs comme le coût élevé de la vie et le maigre soutien au revenu offert par Ontario au travail et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Constatations sur le sans-abrisme chez les peuples autochtones

L'étude a mis en lumière la sur-représentation des Autochtones dans les sept volets, soit du cinquième au quart de la population des sans-abri. Cependant, il faut reconnaître qu'il peut être plus difficile de dénombrer les Autochtones sans abri par rapport aux autres sous-groupes car il est possible qu'un bon nombre d'entre eux n'accèdent pas aux ressources offertes à la population en général. Certaines personnes ont dit dans les entrevues que les Autochtones ne recourent pas aux services pour diverses raisons, entre autres à cause de l'absence de pertinence culturelle, du racisme ou, pour les Autochtones d'âge mur, d'aspects de la prestation des services qui leur rappellent le système des pensionnats, comme le symbolisme religieux.

Envergure relative de la population des Autochtones sans abri

La plupart de nos études ont montré que les Autochtones représentent environ 25 % de la population des sans-abri de Sudbury. Cependant, la comparaison des nombres relatifs de sans-abri dans chaque groupe ethnique permettrait de mieux mettre en évidence la gravité du problème chez les Autochtones. On peut obtenir une estimation grossière de la prévalence du sans-abrisme dans les trois principaux groupes culturels de Sudbury (Autochtones, Francophones et Anglophones) en mettant en parallèle les résultats de l'étude et l'importance de ces groupes dans la population en général. Ainsi, cette analyse révèle que les Autochtones sans abri représentent 1,3 % de la population autochtone de Sudbury, alors que la proportion est de 0,14 % et 0,04 % respectivement pour les Anglophones et les Francophones. Ces résultats suggèrent que les Autochtones de Sudbury sont peut-être cinq fois plus susceptibles qu'un Anglophone et dix fois plus susceptibles qu'un Francophone de se retrouver à la rue.

Raisons de la sur-représentation de la population autochtone chez les sans-abri

Même si cette étude a montré qu'il existait plus de points communs que de différences entre les populations de sans-abri des trois principaux groupes culturels (Autochtones, Francophones et Anglophones), la probabilité et la fréquence relatives des raisons du sans-abrisme dans ces groupes différaient. Une meilleure compréhension du problème dans la population autochtone permettrait d'établir des stratégies plus efficaces pour l'alléger. Les entrevues effectuées pendant cette étude confirment les résultats de l'étude quantitative concernant les principales raisons du sans-abrisme chez les Autochtones : scolarité insuffisante, chômage, pauvreté, discrimination et pénurie de logements abordables, qui constituent par ailleurs un cercle vicieux.

Les constatations découlant de cette étude confirment les liens connus entre l'éducation et les possibilités d'emploi dans les réserves. La plupart des collectivités autochtones n'ont pas assez d'emplois pour tous leurs membres. Résultat, beaucoup quittent leur réserve et vont dans des centres urbains chercher un emploi et une éducation. En général, les Autochtones ne possèdent pas l'éducation ou la formation nécessaire pour occuper une place concurrentielle sur le marché du travail. De plus, ils sont fiers et ne veulent pas que « chez eux », on sache qu'ils sont à la rue. Par conséquent, beaucoup d'Autochtones sans abri peuvent rester socialement isolés et ne pas avoir de contact avec des services où ils pourraient être reconnus.

L'étude suggère en outre qu'il existe un lien important entre le sans-abrisme et les relations familiales dysfonctionnelles ou inexistantes. De nombreux articles relatent les effets du déracinement des Autochtones commandé par des politiques gouvernementales sur le bien-être des enfants (comme les politiques sur les pensionnats et la « rafle des années 60). Des études précédentes ont révélé que leur but était l'assimilation des Autochtones dans la culture dominante (Hodgson, 1992). Les conséquences ont souvent été désastreuses sur les plans personnels et socio-économiques. Il n'est donc pas surprenant de constater que des raisons économiques figurent dans les causes du sans-abrisme, la principale étant le changement de lieu, suivie des difficultés personnelles puis de la maladie et de la libération de prison. Il convient de faire remarquer qu'à l'époque de l'étude, le gouvernement fédéral a fermé la Maison Newbury qui faisait beaucoup pour alléger le problème du sans-abrisme potentiel dans une population vulnérable (en dépit du risque documenté lié à la libération de prison).

Le manque de scolarisation des Autochtones est en partie responsable de la difficulté à obtenir les ressources financières nécessaires pour vivre dans les centres urbains et conduit parfois à l'alcoolisme et à la toxicomanie. Chez les Autochtones, la toxicomanie prend racine dans le système des pensionnats, où les élèves faisaient l'objet de mauvais traitements intellectuels, affectifs et spirituels visant à faciliter leur

assimilation. Le syndrome du pensionnat se transmet encore de nos jours d'une génération à l'autre.

Hodgen (1992) et d'autres auteurs autochtones ont étudié les liens existant entre les politiques et pratiques du colonialisme au Canada et la situation actuelle des peuples autochtones. Les retombées cumulatives des expériences vécues par plusieurs générations dans les pensionnats, des politiques d'assimilation, de la perte de la culture, de la perte de l'activité économique traditionnelle, de la perte de l'autonomie, de la subordination au ministère des Affaires indiennes, de la pauvreté et du chômage ont profondément marqué les collectivités autochtones. Des communautés des Premières nations ont lancé de programmes de guérison et de régénération culturelle. Cependant, en raison du manque de possibilités d'éducation et d'emploi, il existe un exode considérable des collectivités autochtones vers les centres urbains. Malheureusement, la transition peut être difficile pour beaucoup, et il n'est pas rare que ceux qui arrivent dans les grandes villes doivent vivre dans la rue.

Orientations pour le changement futur des services destinés aux sans-abri autochtones

Il ressort des sept volets qu'à tout moment donné, plus de 100 Autochtones sont sans abri à Sudbury, et on sait pertinemment qu'il s'agit d'une sous-estimation. De plus, l'étude a révélé que les Autochtones et les Francophones ne reçoivent pas le soutien approprié à leurs cultures. Même si une grande proportion de la population des sans-abri est autochtone, relativement peu d'organismes servant les sans-abri en général (p. ex., les services alimentaires d'urgence et les refuges) offrent des services appropriés à la culture autochtone. La Clinique du Coin, dont la mission est clairement d'offrir des services en français, est fort populaire chez les sans-abri francophones. Cette constatation suggère qu'il est important de fournir aux sans-abri des services appropriés à leur culture.

Le sommaire des initiatives entreprises par le Groupe de travail sur les refuges d'urgence et l'itinérance à Sudbury montre que certains projets concrets ont été amorcés ou mis en œuvre (p. ex., Maison de transition Elizabeth Fry, Overcomers of Sudbury Support Group, Inner Sight Educational Homes, Samaritan Centre). Ils représentent un bon début et servent la population en général. Malheureusement, aucun service spécifique pour les Autochtones n'a été établi. La seule initiative entreprise jusqu'à présent est un projet du conseil du refuge Anishnaabeg qui consiste à élaborer une proposition de refuge d'urgence et de services de soutien pour les femmes autochtones et leurs enfants qui sont victimes de violence familiale. Quoique ce groupe ait accompli un travail important de planification et de conception, pour le moment, il n'existe toujours pas de refuge pour les Autochtones. De plus, très peu d'organismes ou de services tiennent compte de la langue et de la culture des Autochtones; pourtant ce type d'organismes est nécessaire pour aider ce groupe à se créer un mode de vie autonome. Pour la plupart, les refuges et les organismes de services aux sans-abri s'adressent à la population en général, surtout aux Anglophones. Les Autochtones se sentent comme des étrangers dans ces environnements, en particulier quand ils font l'expérience d'une perte personnelle, de la maladie, du déménagement et du chômage et sont particulièrement vulnérables.

Considérations concernant les services respectant la culture des Autochtones

Ce que l'on appelle le « feu intérieur » brûle intensément chez les Autochtones, où qu'ils se trouvent, que ce soit dans les bois, dans la réserve ou dans les rues des grandes villes. La spiritualité est un élément incontournable dans la plupart des facettes des besoins des Autochtones sans abri et des stratégies efficaces pour les servir. Par conséquent, les aspects clés de la spiritualité devraient être pris en compte dans les services aux sans-abri. Tout d'abord, ces stratégies devraient inclure des cérémonies spirituelles

comme le port des peintures traditionnelles, la prière, les cérémonies de la suerie et les cérémonies de guérison. Deuxièmement, les services doivent être en mesure d'apporter une solution aux conséquences d'événements historiques comme la « rafle des années 60 », quand une génération entière d'enfants autochtones a été sortie des réserves pour être placée dans des foyers non autochtones. Cette opération a provoqué des problèmes d'identité et le détachement de la culture. Troisièmement, les services doivent encourager et appuyer les sentiments d'identité, de fierté et d'amour-propre enracinés dans les principes spirituels. En particulier, ces services doivent tenir du compte du fait que les Autochtones sans abri comptent activement sur les aînés et les conseillers spirituels pour les guider.

En principe, la résolution du problème du sans-abrisme chez les Autochtones devrait incomber aux organismes autochtones. Cependant, la plupart de ceux-ci sont insuffisamment financés et s'attaquent à des priorités insurmontables. Il est plus facile de dire que les organismes des Premières nations créeront d'un coup de baguette magique un refuge pour les sans-abri, d'autres services, des emplois, de la formation et des logements abordables que de le faire. En outre, il faut reconnaître que cette étude n'a pas fait de distinction entre les sous-groupes d'Autochtones. Par exemple, elle n'a pas distingué les besoins différents des Métis et des Indiens inscrits. Cette question devrait faire l'objet d'autres études.

Que faire pour trouver des solutions et instaurer des services concrets dans un délai réaliste? Nous proposons de créer un groupe de travail spécial qui étudiera la question du sans-abrisme chez les Autochtones de Sudbury. Ce « groupe de travail mixte des Premières nations, des Métis, du Grand Sudbury, des députés provinciaux et fédéraux locaux » (avec représentation majoritaire des Autochtones) devrait avoir pour tâche d'élaborer des propositions et d'obtenir le financement nécessaire pour mettre en œuvre des stratégies holistiques visant à prévenir le sans-abrisme et à fournir des services aux sans-abri. Ce groupe peut aussi examiner des moyens d'appliquer l'approche holistique pour répondre à des besoins immédiats, comme le logement pour les personnes à faible revenu, le versement de l'aide sociale en temps opportun et les refuges d'urgence, mais aussi pour réaliser le but ultime d'assurer aux Autochtones une qualité de vie égale à celle des autres Sudburois. Il faut examiner l'éventail des besoins des Autochtones, y compris l'éducation et la formation, les soins de santé, la substitution de substances, le soutien moral et la guérison, les besoins à court terme, et bien d'autres. Un autre point vital que ce groupe de travail pourrait aborder est la fourniture d'incitatifs à des employeurs locaux pour qu'ils forment et emploient des Autochtones.

Sudbury pourrait devenir une communauté modèle qui épaulé les Autochtones dans leur quête de ce que tout le monde désire : un mode de vie de haute qualité. Nous savons que la ville est déjà assaillie sur bien des fronts et qu'elle doit s'organiser pour prendre en charge de nombreux services dont les gouvernements provincial et fédéral se sont déchargés. Malgré tout, une intervention musclée s'impose car l'alternative générera des problèmes encore plus graves quand la population autochtone grandira et arrivera dans les centres urbains.

Constatations sur le sans-abrisme chez les Francophones

Envergure du problème chez les Francophones

L'étude visait à comprendre les similitudes et les différences dans la prévalence du sans-abrisme ainsi que les effets de ce problème dans les divers groupes linguistiques et culturels de Sudbury. Par conséquent, chaque volet a comporté une comparaison du phénomène chez les Francophones, les Anglophones et les autochtones. Les résultats du premier volet ont été surprenants car, en juillet 2000, les Francophones sans

abri ou presque sans abri constituaient environ 11 % de l'échantillon total. Étant donné que les Francophones constituent de 25 à 30 % de la population sudburoise, et que le recensement national établit leur proportion à 29,6 %, nous nous sommes demandés si les Francophones étaient sous-représentés dans la population des sans-abri ou si, dans le dénombrement, ils étaient inclus avec les Anglophones. Le questionnaire a été révisé afin de permettre aux Francophones bilingues de s'enregistrer comme des Francophones et non pas avec les Anglophones.

Dans le deuxième volet, en janvier 2001, les Francophones sans abri représentaient approximativement le quart de la population des sans logis (24,2 %); proportion qui s'est révélée la plus élevée des sept volets de l'étude menée entre juillet 2000 et juillet 2003. Le pourcentage des Francophones enregistrés dans la population des sans-abri a varié considérablement, de 10 % à 24 %, dans les sept volets : 18 % en juillet 2001, 10 % en janvier 2002, 14 % en juillet 2002, 13 % en janvier 2003 et 17 % en juillet 2003. En dépit de ces écarts, il semble que les Francophones sans abri aient été constamment sous-représentés dans cette population par rapport à la population sudburoise. Il faut aussi admettre que malgré les révisions apportées à la méthodologie, certains Francophones ont été inclus dans d'autres groupes culturels. Par exemple, un petit nombre a été inclus aux Autochtones et aux minorités visibles. En outre, le questionnaire n'était pas conçu pour repérer les personnes plus ou moins assimilées et qui se disaient Anglophones. Cependant, dans chaque volet, les personnes qui se disaient d'origines francophone et anglophones ont été classées comme Francophones.

Causes du sans-abrisme

L'étude a également consisté à examiner les principaux problèmes des Francophones sans abri et à effectuer des comparaisons avec les Anglophones et les Autochtones. Les résultats ont révélé que les Francophones et les Anglophones se trouvaient à la rue pour des raisons semblables, notamment la pénurie de logements abordables, la pauvreté, le chômage et des problèmes d'aide sociale.

Les difficultés à obtenir un logement abordable ont été relevées dans chaque volet et sont directement liées à la pauvreté et au faible revenu. Comme les analystes des politiques l'ont observé, la cause centrale profonde du sans-abrisme a un rapport avec les changements des politiques gouvernementales dans certains domaines; en particulier la hausse du sans-abrisme a coïncidé avec les réductions drastiques des logements sociaux aux paliers provincial et fédéral. Il n'y a tout simplement pas assez de réserve de logement à prix modique pour répondre à la demande.

Parmi les autres préoccupations citées figurent les difficultés d'accès à l'emploi et à l'aide sociale. Dans chacun des sept volets, le programme Ontario au travail a été dénoncé par de nombreuses personnes. Les sans-abri ont indiqué également que leurs prestations leur avaient été supprimées, qu'ils avaient été déclarés inadmissibles aux prestations, que des déductions imprévues avaient été effectuées de leurs prestations d'aide sociale, que les versements arrivaient en retard, et que les prestations ne suffisaient pas à joindre les deux bouts. Il est régulièrement ressorti de chaque volet que les prestations d'aide sociale couvraient le loyer et qu'il ne restait pratiquement rien pour les autres dépenses de subsistance. Les personnes qui sollicitent l'aide sociale doivent suivre un long processus qui commence par la présentation d'une preuve d'identité ou d'autres documents. Sans pièces d'identité, les sans-abri ne peuvent pas recevoir d'aide. Comme l'un des répondants a dit : « On n'existe pas ».

Services en français

Nous voulions savoir si les sans-abri francophones s'étaient heurtés à des difficultés linguistiques. Certains ont dit qu'ils faisaient tout ce qui était possible pour se faire servir en français. Une personne a fait ce commentaire :

... si je demande d'être servi en français, je serai servi en français. Mais je dois le demander. Il y a une petite affiche qui le dit, et il y aura un employé francophone qui vous offrira un meilleur service en français. Les services sont là, il suffit de les demander. Si vous ne demandez rien, vous serez servi en anglais.

Cependant, la plupart s'expriment en anglais pour se faire servir plus rapidement ou pour se plier à ce qu'ils perçoivent comme des exigences du système, comme les deux exemples ci-dessous l'illustrent :

Je suis bilingue et ça m'est égal de me faire servir en français ou en anglais parce ce que je comprends les deux langues. C'est souvent comme ça. Mais j'aime beaucoup me faire servir en français.

S'ils me demandent si je suis bilingue, même si j'aime parler français, je parle anglais juste pour leur faire plaisir.

En dépit du fait que les sans-abri francophones cèdent rapidement aux demandes linguistiques des fournisseurs de services anglophones, nos données montrent qu'ils sont fiers de leur langue et souhaitent être servis en français. D'ailleurs, nous avons constaté que l'incapacité de certains fournisseurs de services de lire et de parler en français constituait un obstacle pour les sans-abri qui désiraient se prévaloir des services. Des sans-abri dont les documents étaient rédigés en français ont dit que des services leur avaient été refusés quand des fournisseurs anglophones qui ne comprenaient pas le français ne pouvaient pas vérifier leur admissibilité.

De plus, les Francophones se sentent respectés quand ils sont servis en français. La possibilité de communiquer dans leur langue maternelle apporte un certain degré de réconfort et de sécurité aux personnes qui se trouvent dans une situation désespérée.

Points de vue des fournisseurs de services

Nous avons trouvé des similitudes entre les perspectives des fournisseurs de services et des sans-abri en ce qui concerne les principales causes structurelles du sans-abrisme : logement, faible revenu et accès restreint au marché du travail. Cependant, contrairement aux sans-abri, les fournisseurs de services ont dit que les problèmes de santé mentale prédominent dans cette population et que les ressources communautaires pour intervenir à ce sujet sont très limitées.

Pour ce qui est des services en français, les fournisseurs des programmes et services ont qualifié de déplorable la pénurie de services en français à Sudbury, surtout pour les Francophones unilingues. Même si certains Francophones hésitent à demander à se faire servir dans leur langue, certains organismes qui ont pour mandat de servir les Francophones ont souvent des difficultés à répondre à la demande. Par exemple, étant qu'il n'y a pas assez de services offerts en français, des fournisseurs francophones ont dû accompagner leurs clients dans des organismes unilingues anglophones afin d'avoir l'assurance qu'ils obtiennent le logement, la nourriture ou d'autres services nécessaires.

En tant qu'organisme de services en français, nous finissons par être le factotum de toute la communauté, c'est-à-dire que nous faisons une partie du travail qui devrait être accompli par d'autres organismes. Étant donné qu'ils n'offrent pas de services en français, nous devons accompagner des personnes qui cherchent un logement, de la nourriture, etc. Dans les situations délicates, on nous considère comme une ressource. Cette situation met énormément de pression sur nous et sur notre personnel car elle nous oblige à faire dix choses au lieu de nous consacrer à notre unique raison d'être.

Depuis le commencement de l'étude sur le sans-abrisme en juillet 2000, certains services pour les Francophones ont été établis dans la collectivité. La Clinique du Coin a pour mission de servir les Francophones. Quoiqu'elle serve aussi des Anglophones, quiconque se présente est accueillie en français. Selon des sans-abri francophones, cette approche est précieuse car ils savent ainsi qu'ils peuvent parler en français dans la clinique.

Il est par conséquent important que les organismes francophones encouragent d'autres fournisseurs de la collectivité à embaucher du personnel bilingue. Ainsi, les organismes et services francophones pourraient mieux servir leur clientèle dans la prestation des services qu'ils sont censés fournir. Cependant, en ce qui concerne la population des sans-abri, il faut tout d'abord offrir les services fondamentaux.

De l'avis des fournisseurs de services, un élément important, et essentiel, de l'aide aux personnes qui sont sans abri ou risquent de le devenir, est d'amener les organismes à prendre l'engagement de ne pas abandonner les sans-abri dès qu'ils ont trouvé un logement. C'est à ce moment que la gestion des cas et la coordination entre les organismes s'imposent afin de ne pas perdre les ressources dont ces personnes ont besoin pour stabiliser leur situation et s'intégrer pleinement à la collectivité. Ces services devraient être offerts en français et en anglais.

Orientations pour le changement futur des services destinés aux sans-abri autochtones

Quoique les sans-abri francophones semblent être sous-représentés par rapport à d'autres groupes, notre étude a montré qu'il existe néanmoins un nombre considérable de Francophones qui vivent dans la rue. L'expérience de la Clinique du Coin suggère que lorsqu'on s'adresse aux gens en français, ils répondent en français. Certains Francophones bilingues qui recherchent un service particulier demandent ordinairement de l'aide en anglais parce que c'est la langue dominante. Quand on leur donne la possibilité de se faire servir en français, ils s'empressent de l'accepter. Par conséquent, il est vital de faire en sorte que les services qui respectent la culture et la langue, comme la Clinique du Coin, continuent à être offerts aux sans-abri francophones. Il faudrait aussi voir à ce que d'autres fournisseurs soient en mesure d'offrir des services en français. Il faudrait allouer des fonds aux fournisseurs de services afin qu'ils puissent embaucher du personnel qui connaît la culture et la langue des sans-abri francophones. De plus, il faudrait établir un processus pour répondre aux préoccupations des sans-abri francophones. Étant donné qu'un certain nombre de ceux-ci ont déclaré que les services ne répondaient pas à leurs besoins, ce processus doit nécessairement faire intervenir des sans-abri ou d'anciens sans-abri francophones qui participeront à la création ou à l'amélioration des services et feront ainsi en sorte que les services soient efficaces et appropriés à leurs besoins.

POINTS À PRENDRE EN COMPTE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE CHANGEMENT

Les données découlant des sept volets indiquent que, selon les sans-abri et les fournisseurs de services, les facteurs structurels sont les principaux responsables du problème. Cette conclusion générale concorde avec les constatations effectuées dans divers sous-groupes de la population. Par conséquent, il faut changer les politiques sociales afin de prévenir le sans-abrisme en offrant un meilleur accès à l'éducation, à la sécurité du revenu et au logement abordable. Cependant, il ne faut pas oublier l'importance des services de première ligne appropriés qui répondent aux besoins immédiats (nourriture, refuge et vêtements). En outre, il faut apporter le soutien adéquat aux sans-abri afin qu'ils entrent en contact avec les services clés, comme le soutien au revenu, qui peuvent les aider à obtenir un logement stable. Les données suggèrent que les programmes et services peuvent jouer un rôle important pour prévenir le sans-abrisme dans certains groupes, comme les femmes battues, les personnes atteintes de maladie mentale, les jeunes et les Autochtones. L'expansion et l'amélioration des services afin qu'ils soient adaptés aux besoins des divers groupes peuvent permettre d'apporter un appui efficace aux sans-abri qui, de la sorte, pourraient conserver leur logement (c'est-à-dire ne pas être expulsés) ou obtenir l'aide du personnel des refuges ou des programmes pour se trouver un logement.

Il faut aussi leur offrir du soutien à l'emploi. Des programmes appropriés doivent aider les personnes vulnérables et marginalisées à réaliser leurs buts dans les domaines de l'éducation et de l'emploi afin qu'il y ait de l'espoir pour elles pour l'avenir et qu'elles puissent apporter une contribution productive et enrichissante à la collectivité. Les aspects restrictifs et obligatoires de programmes comme Ontario au travail n'aident pas à répondre aux besoins des sans-abri. La mise sur pied de programmes appropriés et adaptés pour les sans-abri, qui ont souvent été traumatisés par des formes de violence ou souffrent de handicaps physiques ou mentaux, devrait être considérée comme un investissement dans le bien-être socio-économique à long terme de la communauté et même du pays. Les emplois sont de plus en plus fondés sur le savoir et la technologie. Par conséquent, les programmes d'éducation et d'emploi doivent tenir du compte du fait que les sans-abri peuvent avoir besoin de programmes d'éducation spécialisés qui incluent les soutiens sociaux pertinents et sont offerts dans le respect de la culture et de la langue.

En résumé, les personnes confrontées à de nombreux facteurs de stress ou de changements dans leur vie, celles qui ont été gravement traumatisées par des expériences de mauvais traitements, ou celles qui souffrent de toxicomanie ou de troubles mentaux peuvent se retrouver à la rue dans certaines circonstances. Il est vital que les gouvernements instaurent un filet complet de sécurité social afin de réduire et de prévenir le sans-abrisme. Taylor Gaubatz (2001) a mis en évidence les points saillants de programmes complets de logement et de services pour les sans-abri. Il s'agit entre autres de la fourniture d'un logement propre et sûr, d'orientation professionnelle, de services de soutien au logement, de services de santé physique et mentale, de soutien au revenu, d'alphabétisation et d'apprentissage de compétences pour occuper un emploi, de placement professionnel, d'éducation, de garderie, de soins de relève et de traitement de la toxicomanie et de l'alcoolisme. De plus, les programmes de prévention devraient devenir une priorité de sorte que les gens ne perdent pas leur logement. Étant donné le coût humain du sans-abrisme et les dépenses liées à la fourniture de nourriture et d'abri temporaire, ainsi qu'aux services de première ligne pour les sans-abri, il est logique d'attaquer le problème sur tous les fronts : économique, social, politique et personnel (Taylor Gaubatz, 2001).

RECOMMANDATIONS

Les volets 1 à 7 ont donné lieu à un certain nombre de recommandations dont certaines ont été mises en œuvre par le Groupe de travail sur les refuges d'urgence et l'itinérance à Sudbury. En outre, la collectivité a passé en revue et classé les recommandations par ordre de priorité, et le groupe de travail a élaboré un plan de travail pour trouver une solution au palier local. Étant donné que les plans de travail ne sont pas complètement mis en œuvre, les 46 recommandations du rapport tiennent compte des conclusions des volets 1 à 7. On s'attend à ce que la collectivité examine et classe les recommandations par ordre de priorité, et qu'elle les mette à exécution afin que le problème soit pris en charge aux paliers local, provincial et fédéral.

Refuges

1. Allouer plus de fonds pour les refuges et les lits destinés aux sans-abri afin qu'il en existe un nombre suffisant.
2. Élaborer un outil d'évaluation que les refuges peuvent utiliser pour effectuer un examen interne des services et suggérer des stratégies visant à offrir des services appropriés et des places dans les refuges d'urgence aux sous-groupes de personnes désavantagées à cause des lacunes des services, comme les femmes sans abri (c.-à-d., celles qui ne fuient pas une relation violente), les couples, les familles, les couples et familles d'homosexuels, les Autochtones et les Francophones.
3. Établir des normes pour les refuges d'urgence (p. ex., dans un outil d'évaluation) afin que les sans-abri ne soient pas exposés à un stress supplémentaire dû au surpeuplement des refuges ou à des règlements trop stricts.
4. Prolonger le séjour autorisé dans les refuges afin que les sans-abri puissent avoir le temps d'entrer en contact avec les services et les systèmes de soutien au logement.

Services

5. Restructurer le système des services d'urgence afin de tenir compte des caractéristiques des populations de sans-abri qui les utilisent (p. ex., plus de femmes, d'enfants, d'Autochtones, etc.).
6. Examiner comment les services pourraient mieux répondre aux besoins des adolescents. Les jeunes sans-abri sont les moins bien servis par les organismes communautaires et n'ont souvent pas accès aux programmes gouvernementaux de soutien au revenu.
7. Instaurer des stratégies qui facilitent la collaboration entre les organismes et la coordination des services destinés aux sans-abri chroniques ou périodiques afin de trouver des solutions locales à leurs besoins (p. ex. adopter une approche holistique).
8. Offrir aux sans-abri des services de counseling gratuits dans leur milieu (p. ex. refuges, soupes populaires et d'autres services d'urgence). Il faut mieux prendre en compte les expériences de mauvais traitements chez les sans-abri.
9. Financer des programmes qui aident les personnes sortant de prison à satisfaire rapidement leurs

besoins fondamentaux (nourriture, refuge, vêtements).

10. Élaborer des documents de formation faisant état des stratégies efficaces de travail avec les groupes de personnes les plus marginalisées (p. ex. les toxicomanes et les personnes souffrant d'une maladie mentale grave), et veiller à ce que l'accès aux services ne leur soit pas refusé.
11. Établir un processus de planification qui permettrait aux fournisseurs de services de faire face aux périodes de pointe, évitant ainsi de refuser des services aux sans-abri.
12. Financer suffisamment les organismes servant les sans-abri de sorte qu'ils puissent se doter du personnel adéquat pour répondre aux besoins de leurs clients.
13. Allouer des ressources aux refuges et aux soupes populaires de sorte qu'ils puissent offrir des services complets et travailler avec les clients individuels afin de coordonner les services. Taylor Gaubatz (2001) a mis en évidence les paramètres de programmes complets de logement et de services pour les sans-abri : logement propre et sûr, counseling professionnel, services de soutien au logement, services médicaux et de santé mentale, soutien au revenu, alphabétisation et apprentissage de compétences professionnelles, emploi, éducation, garderie et soins de relève, traitement de la toxicomanie et de l'alcoolisme.
14. Mettre en pratique les conseils fournis dans la documentation sur l'intégration et la coordination des services afin d'améliorer la collaboration entre les organismes et la coordination des services pour les sans-abri.
15. Développer suffisamment le système des services afin de pouvoir subvenir aux besoins fondamentaux des sans-abri (nourriture, refuge, vêtements et soins médicaux).
16. Améliorer les services dans les domaines où le besoin est le plus grand :
 - sécurité du logement et du revenu
 - counseling
 - soins médicaux, services de santé mentale et soins dentaires
 - dynamique de la vie
 - services d'emploi
 - transport
 - toxicomanie
17. Élaborer un programme et de la documentation s'inspirant de la documentation nationale et internationale sur les stratégies éprouvées, afin de répondre aux besoins de divers sous-groupes de sans-abri en mettant en œuvre des pratiques exemplaires de prestation des services.
18. Engager des sans-abri ou d'anciens sans-abri dans la création ou l'amélioration de services afin qu'ils soient adaptés à la clientèle et répondent aux besoins de divers sous-groupes de sans-abri. Beaucoup de clients ont regretté que des services ne répondent pas à leurs besoins. Il faut établir un processus qui tienne compte des préoccupations des clients.
19. Créer plus de services d'intervention auprès des sans-abri de Sudbury afin de les mettre en rapport avec les ressources communautaires existantes.

Migration

20. Les divers ordres de gouvernement doivent prendre en compte les centres urbains de taille moyenne dans lesquels se dirigent les personnes quittant de petites collectivités rurales et isolées afin d'y trouver du travail ou des services. Il faut améliorer les systèmes de services d'urgence afin de trouver une solution pour les personnes qui se retrouvent à la rue à la suite d'un changement de ville.

Violence et mauvais traitements

21. Étant donné la prépondérance de la violence familiale comme cause du sans-abrisme, allouer plus de fonds aux services s'occupant des victimes.
22. Il faut instaurer des programmes qui s'occupent des traumatisés et réduisent l'exposition aux mauvais traitements et à la violence dans les rues.
23. Augmenter le financement des programmes d'intervention et de prévention afin d'agir dans les domaines de la violence familiale et des mauvais traitements dans tous les groupes d'âges, y compris chez les personnes âgées.

Questions culturelles, racisme et exclusion sociale

24. Prendre des mesures pour mettre fin au racisme comme cause du sans-abrisme afin que les Autochtones puissent louer des logements et accéder aux services.
25. Élaborer des programmes visant à faire cesser l'exclusion sociale des sans-abri. Beaucoup de sans-abri n'ont pas de famille ou d'amis qui peuvent les aider et les appuyer. Les personnes qui essaient de surmonter une toxicomanie ont souvent besoin de former de nouveaux réseaux d'amis afin d'éviter la rechute. Il faut concevoir des programmes qui renforcent les liens entre les sans-abri et d'autres membres de la collectivité afin de prévenir la marginalisation et l'exclusion sociale.
26. Créer des services d'urgence respectueux de la langue et de la culture des Autochtones et des Francophones.
27. De concert avec les communautés autochtones, élaborer des stratégies pour aider les Autochtones qui quittent leurs communautés des Premières nations afin de s'établir dans des centres urbains. Il faut créer des services appropriés à leur culture pour les aider à répondre à leurs besoins fondamentaux, à s'instruire et à obtenir un emploi.
28. Élaborer des stratégies permettant aux Autochtones qui déménagent dans des centres urbains d'entrer en contact avec les services d'urgence.

Personnes ayant une maladie mentale

29. Offrir plus de services communautaires aux personnes atteintes d'une maladie mentale afin de prévenir le sans-abrisme chronique ou périodique.

Sécurité du revenu

30. Examiner et réviser les programmes provinciaux et fédéraux de sécurité du revenu destinés à des groupes comme les femmes et familles battues, les personnes âgées, les Autochtones, les adolescents et les personnes ayant une maladie mentale de sorte qu'ils aient un revenu suffisant pour payer les dépenses de base.
31. Relever les obstacles à la réception de prestations d'aide sociale aux paliers locaux et provinciaux afin d'éviter que les personnes qui ne sont pas admissibles ou ont perdu leur droit à ces prestations ne se retrouvent pas à la rue.
32. Créer des soutiens au revenu et au logement qui peuvent empêcher les personnes et les familles de perdre leur logement et leurs biens. Par exemple, financer un fonds de dépannage pour les arriérés de loyer, l'entreposage et les déménagements.

Éducation du public

33. Produire de la documentation visant à éduquer les fournisseurs de services et le grand public sur les causes complexes individuelles et structurelles du sans-abrisme, y compris la prévalence de la victimisation et du traumatisme dans cette population.

Salubrité des aliments

34. Élaborer des normes concernant la salubrité des aliments de sorte que les personnes sans abri ou presque aient accès à des aliments nutritifs. Par exemple, les besoins nutritifs ne sont pas comblés lorsque les clients ont accès uniquement aux banques d'alimentation une fois par mois ou quand ils n'y ont pas accès à cause de l'obligation de produire une preuve de résidence.

Collecte permanente de renseignements sur les sans-abri locaux

35. Continuer les relations de travail locales entre l'université, les instances locales de planification et les organismes locaux afin que des renseignements sur les sans-abri soient recueillis en permanence.
36. Solliciter des fonds supplémentaires pour financer les activités de recherche, et élaborer un processus pour assurer la mise en œuvre du plan communautaire de Sudbury sur le sans-abrisme de manière efficace et en temps opportun.
37. Allouer des fonds à des organismes communautaires de sorte qu'ils puissent instaurer un système normalisé de collecte de renseignements cohérents sur les sans-abri (c.-à-d., Système d'information sur les personnes et les familles sans abri, ou SISA), ce qui permettra de surveiller l'ampleur et la nature du phénomène à l'échelle locale et de prendre les devants pour répondre aux besoins des sous-groupes de cette population.

Régler la pénurie de logements abordables

38. Créer de nouvelles initiatives de logement public (c.-à-d., des unités de logement subventionné).

39. Éduquer les propriétaires afin de réduire la discrimination envers des groupes clés (p. ex., les personnes ayant une maladie mentale, les femmes battues et les Autochtones).
40. Accroître l'allocation de logement d'Ontario au travail et fournir ou augmenter les allocations gouvernementales de déménagement.
41. Étudier le marché local du logement et élaborer des stratégies pour créer des logements plus sûrs, décentes et à prix abordable, y compris des logements en pension.
42. Offrir plus de services de soutien au logement afin de réduire le risque que des personnes se retrouvent à la rue périodiquement ou en permanence.
43. Élaborer des politiques pour prévenir l'éviction des logements privés et publics.

Élaborer des stratégies à long terme visant à régler le sans-abrisme

44. Organiser une série de tribunes communautaires où les fournisseurs de services et d'autres partenaires communautaires pourraient se rencontrer, échanger des informations sur les besoins et les services locaux, et résoudre les exigences conflictuelles des programmes. Par exemple, l'Ontario et la Société d'aide à l'enfance ont des politiques conflictuelles concernant les femmes qui essaient de regagner la garde de leurs enfants (c.-à-d., les prestations d'OT sont versées pour une seule personne alors que la SAE exige que les femmes montrent qu'elles peuvent nourrir et héberger leurs enfants de manière appropriée).
45. Instaurer des initiatives locales, provinciales et nationales visant à régler les problèmes structurels que sont le manque d'accès à l'éducation, le chômage, la pénurie d'emplois et les faibles revenus pour les groupes vulnérables.
46. Améliorer le financement des programmes communautaires de prévention destinés aux jeunes qui se concentrent sur la violence familiale, les mauvais traitements, l'agression sexuelle, l'intimidation, afin de réduire le sans-abrisme dans ce segment de la population.

BIBLIOGRAPHIE

- Begin, P., Casavant, L., Miller Chenier, N., Dupuis, J. (1999). *Homelessness*. Direction de la recherche parlementaire. Ottawa : Bibliothèque du Parlement
- Caputo, T., Wiler, R., & Anderson, J. (1997). *The Street Lifestyle Study*. Ministère des travaux publics et des services gouvernementaux Canada. Cat. No. H39-382/1997E
- Casavant, L. (1999). *Counting the Homeless*. Division des affaires politiques et sociales, Direction générale de la recherche parlementaire, Gouvernement du Canada. <http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/dsp-psd/Pilot...ules/prb99-1-homelessness/counting-e.htm>
- City of Toronto (2001). *Toronto Report Card on Homelessness 2001*.
<http://www.city.toronto.on.ca/housing/index.htm>
- Cox, G., Walker, D., Freng, S., Short, B., Meijer, L., & Gilchrist, L. (1998). Outcome of a Controlled Trial of the Effectiveness of Intensive Case Management for Chronic Public Inebriates. *Journal of Studies on Alcohol*. Vol. 59 (5) p. 523-533.
- Culhans, D. (1992). Ending Homelessness Among Women with Severe Mental Illness: A Model Program from Philadelphia. *Psychosocial Rehabilitation Journal*, Vol. 16 (1), p. 63.
- Développement des ressources humaines Canada (2001). *Bulletin de nouvelles sur le marché du travail : Région de Sudbury et d'Española*.
http://www.on.hrdc-drhc.gc.ca/francais/offices/sudbury/lmi/content/reports/newsletters/aug01_f.shtml
- Echenberg, H. (1998). *Income Security and Support for Persons with Disabilities: Future Directions*. Document de recherche n° 14. Ottawa : Congrès du travail du Canada.
- Gaetz, S., O'Grady, B., & Vaillancourt, B. (1999). *Making Money: The Shout Clinic Report on Homeless Youth and Unemployment*. Toronto: Central Toronto Community Health Clinics.
- Golden, S. (1992). *The Women Outside: Meanings and Myths of Homelessness*. Berkeley: University of California Press.
- Hagan, J. & McCarthy, B. (1998). *Mean Streets: Youth Crime and Homelessness*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Hodgson, M. (1992). Rebuilding Community after the Residential School Experience. In Engelstad, D., & Bird, J. (eds.), *Nation to Nation: Aboriginal Sovereignty and the Future of Canada*. Toronto: Irwin Publishing.

- Hulchanski, D. (2000). *Did the Weather Cause Canada's Mass Homelessness? Homeless Making Processes and Homeless Makers*. Toronto Disaster Relief Committee. <http://www.tao.ca/~tdrc/>
- Hwang, S. (2001). Homelessness and Health. *Canadian Medical Association Journal*, Vol. 164 (2), p. 229-233.
- Maclean's. (2002). *Homelessness: Down and Out in Toronto and Vancouver*. 7 octobre 2002, p. 14.
- Nations Unies (2001). Commission on Human Rights Adopts Resolutions on Right to Food, Unilateral Coercive Measures, Foreign Debt, Adequate Housing, Education, and Economic, Social, and Cultural Rights. Communiqué de presse. Commission des droits de l'homme, 57^e session, 20 avril 2001. www.unhcr.ch/hurricane/hurica...CD8A618C1256A38002743AE?opendocument
- Novac, S., Brown, J., & Bourbonnais, C. (1996). *No Room of Her Own: A Literature Review on Women and Homelessness*. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement
- Novac, S., Brown, J., & Gallant, G. (1999). *Women on the Rough Edge: A Decade of Change for Long-term Homeless Women*. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- Novac, S., Serve, L., Eberle, M., & Brown, J. (2002). *On Her Own: Young Women and Homelessness in Canada*. Ottawa : Direction de la recherche, Situation de la femme Canada.
- Ontario au travail (2001). *Calculating Assistance: Directive 29.0*. Ministère des Services sociaux et communautaires. <http://www.gov.on.ca:80/CSS/page/brochure/policy/policy.html>
- Ontario Weather Page. (2001). *Weather Archives Database for Sudbury Airport*, Janvier 2001. www.ontarioweather.com/analysis/ontarioresults.asp
- O'Reilly-Fleming, T. (1993). *Down and Out in Canada: Homeless Canadians*. Toronto: Canadian Scholars' Press.
- Ottawa Inner City Health Project. (2001). *Research on Homelessness and Health*. <http://www.travel-net.com/~billr/stmore/hospice.html>
- Peressini, T., McDonald, L., & Hulchanski, D. (1996). *Estimating Homelessness: Towards a Methodology for Counting the Homeless in Canada*. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement
- Public Health Research, Education & Development Program (2000). *Report on the Health Status of the Residents of Ontario*. <http://www.opha.on.ca/specialreports/>
- Société canadienne d'hypothèques et de logement (2000). *Sondage sur l'attitude des Canadiens à l'égard de l'itinérance*, http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/amquablo/saab/saab_003.cfm
- Statistique Canada (2003). Aboriginal Identity Population, 2001 Counts, for Canada, Provinces,

Territories, Census Metropolitan Areas, and Census Agglomerations - 20% Sample Data.
<http://www12.statcan.ca/english.cens...artRec=1&Sort=2&B1=Counts01&B2=Total>

Statistique Canada (2003). Mother Tongue, 2001 Counts for Both Sexes, for Canada, Provinces, Territories, Census Metropolitan Areas, and Census Agglomerations - 20% Sample Data.
<http://www12.statcan.ca/english.cens...&StartRec=1&Sort=2&B1=Counts01&B2=Both>

Toronto Disaster Relief Committee. (2000). *State of the Disaster: Winter 2000, A Report on Homelessness in the City of Toronto*. <http://www.tao.ca/~tdrc/press/stateofdisaster.htm>